

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. WILLIAM COSGROVE, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE
SAMUEL-DE CHAMPLAIN ENTRE LE PONT PIERRE-LAPORTE
ET LA CÔTE DE L'ÉGLISE À QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 13 décembre 2005
À l'Hôtel des Gouverneurs, salle Argenson
3030, boulevard Laurier
Québec

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE BIENVENUE 1

LES AMIS DE LA VALLÉE DU ST-LAURENT, M. André Stainier, M. Louis Désilets..... 2

M. JEAN-RENÉ GUAY 13

COMITÉ DES CITOYENS DU VIEUX SILLERY, Mme Lucie Couillard, M. Éric Watelle..... 16

M. LOUIS BARRETTE 24

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY, CORPORATION DES LOISIRS DE
ST-LOUIS-DE-FRANCE ET ASSOCIATION DE SOCCER STE-FOY-SILLERY,
M. Damiel de Halleux, M. Robert Lagacé 29

PORT DE QUÉBEC, M. Éric Fortin, M. Patrick Robitaille, M. Marcel Labrecque 42

SYNDICAT DES CONDOS LES VILLAS DE L'ANSE, M. Jacques Martin..... 50

M. YVON PARADIS 56

SOCIÉTÉ DES GENS DE BAINADE POUR L'ACCÈS ET L'USAGE PUBLIC DES
PLANS D'EAU, M. Léonce Naud, M. Serge Plamondon 62

ASSOCIATION DES COUREURS EN CANOT À GLACE DU QUÉBEC,
M. Louis Campagnat..... 72

M. JOSEPH PAQUET 80

MOT DE LA FIN 89



19 h 3 – DÉBUT DE L'AUDIENCE

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à la troisième séance de cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec.

10 Mon nom est William Cosgrove, président du Bureau des audiences publiques sur l'environnement. Je préside cette commission d'enquête et je suis assisté par mon collègue, monsieur John Haemmerli...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

15 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

20 ... également membre du BAPE.

La commission est ici pour vous écouter ce soir. Des mémoires ont été déposés auprès de la commission la semaine dernière et plusieurs ont choisi de présenter ce soir. L'ordre d'inscription déjà préétabli détermine l'ordre d'invitation à venir présenter vos mémoires.

25 La commission a prévu environ une quinzaine de minutes pour chaque présentation de mémoire. S'il est trop long, pour le bénéfice de la salle, il est suggéré d'en donner les éléments essentiels et de présenter vos conclusions, de sorte que nous ayons le temps d'échanger avec vous. Je compte sur votre discipline afin que le temps puisse être réparti équitablement.

30 À la fin de chaque présentation, mon collègue et moi nous nous permettrons d'échanger avec la ou les personnes qui ont fait la présentation. Nos questions visent à éclaircir certains points de vue et à mieux comprendre les éléments particuliers du mémoire ou de la présentation.

35 Toute personne peut nous faire part de son opinion, même si elle n'a pas déposé de mémoire. Ces personnes qui ne l'ont pas déjà fait, n'ont qu'à s'inscrire auprès de monsieur Fillion qui est assis à la table près de l'entrée à l'arrière de la salle.

40 En ce qui concerne les règlements élémentaires de procédure, on insiste que tout se fasse dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire. Si la commission est très intéressée à entendre votre opinion sur le sujet, elle vous demande d'éviter de commenter celle d'autres présentateurs.

45 La procédure du BAPE prévoit que quiconque peut se prévaloir d'un droit de rectification de faits à la fin de chaque séance. Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinion, mais consiste plutôt à préciser ou à rectifier des informations qui ont été utilisées lors des présentations d'un ou de plusieurs participants et qui n'apparaissent pas exactes. Pour exercer ce droit de rectification, il faut s'inscrire au registre, encore avec monsieur Fillion, à l'arrière de la salle.

50 Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécierons recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une commission. On veut votre évaluation de notre rendement, notre performance et, à cette fin, nous avons déposé sur les chaises des formulaires qui vous permettent de faire part de votre degré de satisfaction vis-à-vis nos services.

55

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Je pense qu'ils sont en arrière de la salle, ils n'ont pas été déposés...

60

LE PRÉSIDENT :

Ils sont en arrière, ils n'ont pas... ? Oui, merci. Donc, les formulaires ne sont pas sur vos chaises, ils sont en arrière, mais s'il vous plaît, il y aura une pause tout à l'heure, allez, s'il vous plaît, en chercher un puis le remplir.

65

Je vous rappelle également qu'il n'est pas permis de fumer dans la salle et je vous demande de bien vouloir fermer vos cellulaires.

70

Avec ça, nous allons débiter la présentation des mémoires et j'appelle les Amis de la vallée du Saint-Laurent, monsieur André Stainier et Louis Désilets. Messieurs.

M. ANDRÉ STAINIER :

75

Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Monsieur le Commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

80

M. ANDRÉ STAINIER :

Merci d'accepter que nous vous présentions notre mémoire. Je suis donc avec monsieur Louis Désilets, biologiste, membre du conseil d'administration des Amis de la vallée du Saint-Laurent.

85

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent croient dans le bien-fondé et dans la réalisation du projet actuellement proposé de la Promenade Samuel-De Champlain. Ce projet représente, à

nos yeux, la première réouverture d'envergure de l'accès au fleuve à l'ouest du Vieux-Québec, un projet de très grande qualité, un projet qui est d'avenir. Selon nous, il est à faire absolument.

90

Il fait cependant face à plusieurs incertitudes telles que l'isolement du secteur où il se réalise, l'absence d'accès à l'eau et à la berge, l'absence de place rendue à la faune et à la flore riveraine et aquatique. C'est pourquoi nous proposons qu'il se réalise en liaison avec la réalisation de l'ensemble du projet tel que conçu à l'origine.

95

Nous allons surtout détailler nos préoccupations spécifiques vis-à-vis de ce projet, elles relèvent de quatre chapitres : l'accès au fleuve, la renaturalisation des berges, la mise en valeur du jardin culturel et enfin, l'intégration du projet dans le développement durable de l'ensemble du littoral.

100

Nous voulons faire part de notre vision sur la portée du projet, sur son intégration, dans la mise en valeur du littoral de la région de Québec et donc, sur nos préoccupations sur certains aspects de la réalisation du projet.

105

Nous sommes partis de ce que le projet lui-même présentait comme... parmi les objets qu'il voulait poursuivre, trois objets plus particulièrement que je me permets de vous relire, je vous lis donc des extraits du projet tel que proposé par le promoteur.

110

«Le projet vise à redonner à la population un large accès au fleuve et à ses berges dans la région immédiate de Québec en intégrant au domaine public tous les terrains vagues entre le chemin du Foulon et le fleuve. Il vise aussi à mettre en valeur l'incomparable paysage du fleuve, des berges et de la falaise de Québec par la végétalisation des espaces minéralisés. Il vise encore à restaurer les berges du littoral nord de l'agglomération de Québec en créant des habitats fauniques et des espaces publics qui donnent directement accès au Saint-Laurent.»

115

Ces trois objets ont vraiment nourri notre réflexion et c'est presque en rapport direct avec elle que nous vous présentons nos préoccupations.

120

La première, donc l'accès au fleuve. Brièvement, ce que nous proposons et ce que nous recommandons, c'est la réalisation d'un projet pilote de grève de promenade le long du fleuve, un projet pilote à l'intérieur même du volet actuel ou du projet actuel. Ce projet pilote pourrait être réalisé près d'un des points de service tels que le quai Victoria ou la côte de l'Église.

125

130 Quant à la renaturalisation des berges, nous avons donc été frappés de ce qu'elle était abordée dans le projet lui-même, végétalisation des espaces minéralisés, restaurer les berges du littoral, créer des habitats fauniques et ce qui nous a amenés à expliciter le fait que nous voudrions des aménagements riverains susceptibles d'attirer et d'accueillir une faune riveraine semi-aquatique et aquatique importante.

135 Le marais qui avait été prévu aurait eu cet effet, mais donc il est comme tel abandonné. Nous nous permettons quand même d'exprimer les choses comme ceci : regardons les choses froidement, avons-nous écrit, les abords du boulevard Champlain constituent actuellement un milieu riverain quasiment mort, stérile.

140 Selon nous, après un effort de décontamination substantiel, il ne serait pas acceptable... attachés que nous sommes, comme organisme, aux enjeux de restauration et de mise en valeur du littoral, il ne serait pas acceptable de ne pas y inclure des investissements majeurs... de ne pas y faire des investissements majeurs comme ceux qu'on veut y faire sans que cela ait un effet important de revitalisation et de repeuplement de la rive.

145 Pour dire les choses autrement, le projet ne peut pas être un projet qui touche seulement le boulevard Champlain puisqu'on est sur le littoral, le projet doit toucher de façon importante le fleuve et ses rives. D'où notre première recommandation, la création d'un marais. Un marais semblable à celui qui avait été prévu, mais dans une zone non contaminée du projet puisque c'est l'objection que vous avez... enfin, que le promoteur a surtout rencontrée. Et un marais pourrait être réalisé sous forme là aussi de projet pilote et donc d'envergure limitée.

150 Selon nous, l'idée de marais est idéale et c'est d'ailleurs pour cela que le promoteur l'avait prise certainement, compte tenu du caractère complet de cette structure qu'est le marais. Vous avez la zone arbustive, le marais supérieur, le marais inférieur, l'estran, donc une reconstitution de l'ensemble du milieu fluvial et riverain.

155 Un autre chapitre est donc, selon nous... enfin, une autre préoccupation, la mise en valeur du jardin culturel. À ce sujet-là, nous voulons surtout affirmer et mettre en évidence l'importance que ce jardin culturel fasse référence au Saint-Laurent dans ses réalisations. Il est riverain du Saint-Laurent, il fait partie d'un projet de retour au fleuve, le jardin culturel doit référer au Saint-Laurent.

160 Plus largement alors, nous recommandons que l'on tienne compte des expériences déjà réalisées au Québec dans le domaine, que l'on consulte les experts de ce domaine, qu'on s'associe notamment au Musée du Québec en ce qui touche la question des sculptures et donc, que les appels d'offres, si on peut employer cette expression-là, qui seront faites, on inclue la nécessité que les oeuvres proposées aient un lien intrinsèque avec le Saint-Laurent, les œuvres et les aménagements proposés manifestent un lien intrinsèque avec le Saint-Laurent.

170 Nous recommandons également que l'on recoure, dans les types de processus possibles, plutôt à la commande par voie de concours avec jury de pairs. Nous recommandons également, pour l'avoir entendu, que l'on fasse place aux représentations du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec qui est venu faire part de son intérêt pour ce projet.

175 Une question qui, nous semble-t-il, n'est abordée nulle part et qui se pose surtout à propos de ce jardin culturel, une fois qu'il sera fait, le jardin culturel, qui financera son entretien, qui gèrera les fonds nécessaires à cet entretien, qui prendra la direction des activités? Ça ne nous semble pas clair et valoir vraiment la peine d'être éclairci dès maintenant.

180 Quatrième et dernier chapitre, l'intégration active du projet dans un processus de développement d'ensemble du littoral. Le projet doit, selon nous, manifester et concrétiser une volonté de n'être que le commencement de la réalisation du projet original complet. Nous voulons donc revenir à cette problématique, mettre en évidence comment les limites actuelles du projet constituent, selon nous, un risque pour son succès et comment il est possible de ne pas le laisser se trouver enfermé et compromis par ces limites.

185 Première limite, ce secteur où il serait réalisé est relativement éloigné du centre-ville, peu accessible, actuellement peu fréquenté. Et on peut penser qu'on ne verra pas sa fréquentation spontanément et immédiatement augmentée de façon importante du seul fait de la réalisation du projet. Il faut cependant que le volet soit un succès, ne serait-ce que pour la valeur d'entraînement que cela constituera, poussant à la réalisation de l'ensemble du projet.

190 C'est pourquoi nous recommandons d'abord de développer les liens avec le réseau de pistes cyclables et de sentiers piétonniers tant vers l'est, vers le Vieux-Québec, que vers l'ouest, la plage Jacques-Cartier, et vers le nord, la côte Ross, côte de l'Église, parc Aquarium.

195 Deuxième recommandation, développer des connexions adéquates avec le circuit du réseau de transport en commun, du RTC donc, des connexions entre le haut et le bas, du Métrobus vers Champlain par les différentes côtes, des connexions de l'est vers l'ouest, du Vieux-Port et des Plaines vers... par le boulevard Champlain, le parc Aquarium, en utilisant également entre les Plaines et le boulevard Champlain, la côte Gilmor.

200 Troisième recommandation, mettre sur pied un projet pilote de navette fluviale rive sud, rive nord au quai Irving et le mettre sur pied, selon nous, avec la Société des traversiers du Québec. Pourquoi cette Société ne mettrait-elle pas du sien dans cette réalisation plutôt que de vouloir absolument s'en remettre au privé? Pourquoi ne serait-ce pas le cadeau de la Société des traversiers à la Ville pour son 400^e ?

210 Autre recommandation, créer des événements annuels ou saisonniers propices à la fréquentation du secteur, des événements de type sportif, de type culturel, de type environnemental relevant des loisirs et avec une intégration donc dans le circuit des activités de Québec 2008.

215 En particulier, nous reprenons la suggestion qui avait déjà été faite que certains jours
fériés tels que les fins de semaine, on pourrait réserver le secteur du boulevard Champlain aux
piétons, aux patineurs, aux cyclistes. Quant aux voitures, seules seraient admises celles qui
viennent sur place de façon à ce que ces jours-là le boulevard Champlain ne soit pas un simple
lieu de passage.

220 Enfin, autre recommandation encore, développer des aires offrant des usages sur place,
qu'on ait le goût de venir au boulevard Champlain pour y rester, pour y passer la journée ou une
partie de la journée, des parcs conçus pour se promener, flâner, se retrouver en famille, des aires
de jeux, de pique-nique, des sites d'observation.

225 Et enfin, dernière recommandation à ce chapitre, que les citoyens vivant tout au long du
chemin du Foulon soient invités à s'impliquer dans le processus de vitalisation du secteur qui est
le leur, ça ne peut... liant ce boulevard... cette promenade aux gens qui l'habitent en
permanence, on ne peut que valoriser encore plus ce projet et donc, le rendre encore plus
attirant.

230 En conclusion, faire du littoral de la rive nord de Québec une référence de développement
intégré ne relève plus d'un acte de foi, c'est maintenant une réalité possible, accessible. De tels
lieux, en fait, existent déjà et nous voudrions, quant à nous, citer en exemple le projet de mise en
valeur écologique, culturel, ouvert à tous les usages du projet qui s'intitule *Les berges du Rhône
pour 2006* à Lyon.

235 La Ville de Lyon a donc cet immense projet qui couvre plusieurs kilomètres de remise en
valeur de ses berges rive gauche du Rhône et le grand intérêt de ce projet pour lequel nous
déposons la brochure qui l'illustre, le grand intérêt, selon nous, est sa polyvalence.

240 C'est un projet qui propose une revitalisation des berges du Rhône qui étaient devenues
de simples stationnements, une revitalisation à la fois pour certains aspects totalement naturels,
pour d'autres ce sont des espaces de parc, pour d'autres des espaces de loisirs, pour d'autres
des espaces urbains, pour d'autres des espaces pour usagers. Vous avez des gens qui habitent
sur les berges du Rhône dans des péniches et la Ville veut les aider dans leur installation. Vous
avez des pêcheurs pour lesquels on construit des épines sur le fleuve, et cetera et cetera.

245 En conclusion, nous avons voulu mettre en évidence comment, moyennant un
renforcement de ses orientations de fond et le renforcement de plusieurs de ses composantes
dynamiques concrètes, le projet Promenade Samuel-De Champlain pourra ajouter encore aux
avantages environnementaux et sociaux qu'il présente et qui en font un projet de grande
fécondité pour l'ensemble des Québécois.

255 Nous sommes dans une évaluation environnementale, nous avons voulu mettre en
évidence les impacts positifs au plan environnemental de ce projet auquel nous n'avons... nous
ne voyons pas d'impacts négatifs.

Enfin, les Amis de la vallée du Saint-Laurent sont prêts à s'impliquer pour leur part dans la réalisation de projets pilotes ou d'activités d'information visant à redonner vie à la berge tout en l'intégrant dans le développement durable de la communauté en bordure du fleuve. Après tout, que serait Québec sans le Saint-Laurent? Nous vous remercions.

260

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Vous avez parlé du projet à Lyon aussi, je pense que, si je me rappelle bien, à Lyon c'est des enfants qui ont dessiné qu'est-ce qu'ils voudront avoir comme accès au fleuve, est-ce que j'ai raison?

265

M. ANDRÉ STAINIER :

Je crois me souvenir qu'il y a une grande fresque faite par les enfants au tout début du projet, dans les années 90 encore. Maintenant, on est en réalisation, les grues sont là, les bulldozers sont là, il y a déjà certains espaces qui sont prêts. D'ailleurs, le titre c'est 2006, l'inauguration aura lieu en 2006, cinq kilomètres de rive avec... très bien illustré dans la brochure, si vous avez eu l'occasion de jeter un coup d'œil, avec toutes ces réalisations-là.

270

LE PRÉSIDENT :

Je pose la question parce que pour moi, c'est un exemple de... si le concept est venu des enfants, c'est donner accès, entre autres, aux enfants puis à l'avenir. Et je me demande, vous voyez qui comme usagers, utilisateurs de cette promenade, surtout la partie qui concerne le projet?

275

280

M. ANDRÉ STAINIER :

Pour ma part, c'est vraiment l'ensemble de la population. Pensons concrètement ici à Québec, tout le public qui fréquente les plaines, tout le public qui fréquente la Pointe-à-Carcy, voilà, le public qui fréquente la plage Jacques-Cartier, encore que là, c'est plus pour le calme et la paix que ça représente, c'est un milieu plus fermé, mais me semble-t-il, ce serait ce type de public de toutes générations, mais l'important, selon nous, là, c'est qu'on ne vise pas d'abord les touristes, les visiteurs.

290

Les visiteurs et les touristes seront intéressés et afflueront eux aussi si les gens de Québec y affluent. Donc, il faut des incitatifs d'abord pour les gens de Québec. C'est un peu ce que nous avons énuméré, là, toutes sortes de recettes, si on peut dire, pour rendre le milieu attirant. Je ne sais pas si Louis aurait d'autres choses à ajouter.

295

M. LOUIS DÉSILETS :

Non, je suis du même avis que vous, monsieur Stainier.

300

LE PRÉSIDENT :

Et si j'ai bien compris, pour vous, la clé c'est réellement donner accès au fleuve même pour tout ce monde?

305 **M. ANDRÉ STAINIER :**

C'est évidemment la clé d'un organisme comme le nôtre. Nous nous vouons, nous, à la remise... à la mise en valeur et au bénéfice de la population du fleuve Saint-Laurent et de ses rives, mais ce n'est pas la seule richesse et notamment, je crois que... enfin, non seulement je
310 crois, mais on en sait assez pour savoir qu'il y a, par exemple, tout le boisé Irving, c'est une richesse en soi, les aspects archéologiques en sont aussi, le jardin culturel, nous insistons pour que le lien soit fait avec le Saint-Laurent, mais il aura son intérêt par lui-même. Mais pour nous, l'effort que l'on met sur la rive du Saint-Laurent au boulevard Champlain doit être un effort redonnant accès au fleuve lui-même et à ses rives.

315

Et prenons... je vous citais la Pointe-à-Carcy tout à l'heure, pour nous et comme pour beaucoup d'autres, la grande limite de la Pointe-à-Carcy, c'est qu'on se promène sur un quai à cinq mètres au-dessus de l'eau sans avoir aucun accès à l'eau. Il n'y a même pas un escalier
320 comme en a en Europe le long des fleuves qui sont canalisés, vous avez des escaliers avec des petites surfaces qui vous permettent d'aller tremper le pied dans l'eau et éventuellement de vous baigner, si vous voulez le faire.

Donc, oui, que le projet comporte un retour à l'eau et à la berge nous paraît essentiel à cause de la localisation de ce projet, de l'importance concrète qu'il présente et de l'importance
325 symbolique qu'il va avoir. D'ailleurs, le thème de la Commission, à l'origine et je crois encore maintenant, c'est : redonner le fleuve aux Québécois, et il faut que ce soit vrai. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

330 Et puis j'ai une autre question, peut-être mon collègue en aura d'autres, mais vous avez indiqué votre volonté à contribuer ou à participer. Comment vous pouvez imaginer votre participation au projet?

335 **M. ANDRÉ STAINIER :**

Bien, d'une part, sans qu'on ait à l'imaginer, parce que la Commission a déjà bien voulu nous inviter en 2002-2003 au moment où on avait un projet pilote de renaturalisation des berges, de nous associer à elle au nom de ce que nous représentons une opinion et une certaine expertise en matière justement de retour de la berge à son état naturel et donc, là où nous
340 croyons pouvoir être utiles, ce serait dans ces projets pilotes de marais, de renaturalisation des berges, en particulier.

D'autre part, nous pensons aussi que justement pour faire le lien entre toutes les associations... il y a le public en général, ça, le public en général, ce ne sont pas des
345 associations comme les nôtres qui ont les moyens de l'atteindre, mais le milieu associatif, le

milieu environnemental de Québec. Nous sommes un des rares organismes qui se consacre exclusivement au Saint-Laurent et nous pensons que nous pourrions organiser des activités de communication avec le milieu environnemental qui lui alors anime l'ensemble du milieu de la population.

350

Donc, un travail... une collaboration au projet pilote de renaturalisation et une collaboration à la communication du projet au milieu environnemental de Québec.

LE PRÉSIDENT :

355

Merci. Monsieur Haemmerli.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

360

Oui. Moi, j'aimerais revenir sur le projet de grève dont vous avez parlé avec la Commission de la Capitale nationale pour lequel, nous dites-vous, vous avez obtenu toutes les autorisations, mais qui a dû être abandonné. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, comment?

M. ANDRÉ STAINIER :

365

Là, c'est... enfin, si vous permettez que je le dise ainsi, c'est dommage que cette question ne soit pas venue quand justement les experts étaient là parce que nous n'étions que des gens qui aidaient la Commission.

370

Concrètement – je me permets de m'exprimer en des «je crois», parce que nous n'avons jamais eu à prendre de décisions, nous, sauf de répondre – je crois que le motif principal pour lequel le projet pilote au quai Irving a été abandonné, c'est que les négociations avec la compagnie Irving pour l'acquisition des terrains nécessaires n'ont pas progressé aussi facilement et aussi rapidement que ce que la Commission de la Capitale espérait. Et donc, à un moment donné, la Commission a dû dire : «On n'a plus le temps, on n'a plus les possibilités, on n'a plus les garanties de pouvoir faire le projet.»

375

Parce que, comme nous le disons, toutes les autorisations avaient été obtenues, nous avons même lancé des appels d'offres, reçu des soumissions. La Commission avait accepté des soumissions concrètes de tel regroupement d'entreprises et nous avons participé, quant à nous, aux rencontres avec le soumissionnaire pour... on avait élaboré, nous avons... notre calendrier de travaux était prêt. Parce qu'on se disait : «Avançons, avançons, avançons, ce sera d'autant de gagné si on peut faire le projet.»

380

Et on espérait, évidemment on ne s'attendait pas à ce que ça capote, comme on dit, à ce que les négociations avec Irving ne fonctionnent pas. Donc, ça a été très très loin et, en fait, si un autre projet pilote devait se mettre en place, toutes les grandes données enfin sont prêtes.

385

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

390

Mais vous... c'est parce qu'on pourrait élaborer ce soir, mais on va essayer d'être équitables. Avez-vous un document synthèse ou un petit quelque chose que vous pourriez nous déposer pour nous éclairer là-dessus?

395 **M. ANDRÉ STAINIER :**

Il faudrait vraiment que nous nous entendions avec la Commission de la Capitale parce que c'est quand même elle qui...

400 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

O.K.

M. ANDRÉ STAINIER :

405

Nous avons un contrat avec la Commission de la Capitale...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

410

Ah, d'accord.

M. ANDRÉ STAINIER :

415

... un contrat de – comment est-ce qu'on appelait ça? – de partenariat centré sur telle et telle expertise en matière...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

420

Alors, on avisera, O.K. Merci, monsieur Stainier.

Une autre, mis à part le cadeau, quel avantage présentait la Société des traversiers pour la navette, selon vous?

M. ANDRÉ STAINIER :

425

Bien, l'avantage de son expertise, au sens où la Société des traversiers est à la tête d'une vingtaine ou d'une trentaine de traverses au Québec, des traverses de tout ordre. Il y a ici celle de Québec–Lévis, enfin qui fait un kilomètre, sans doute, il y en a deux de 50 kilomètres.

430

Je ne sais pas si elle n'a pas un certain lien avec des projets de navettes... avec des cas de navettes dans la région de Montréal. Un traversier comme celui de Saint-Ignace... Saint-Ignace–Sorel, c'est encore un autre type.

435 Pour moi, il est évident, de par les contacts que nous avons avec elle, enfin je veux dire, nous nous rendons compte que c'est un organisme très polyvalent, la Société des traversiers, ce n'est pas seulement la Société capable de faire un lien entre Québec et Lévis et...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

440 Ça va. En première partie, il a été question, on a invoqué la fermeture possible de la voie nord, je pense, de la promenade. Si je vous ai bien compris, vous, vous parlez de la possibilité de le fermer au complet, le boulevard Champlain, des deux côtés? Est-ce bien ce que vous proposez dans votre mémoire?

445 **M. ANDRÉ STAINIER :**

Oui, ce que nous proposons, c'est que, par exemple, le dimanche, le boulevard Champlain ne soit pas... soit une voie de... un lieu de destination et non pas un lieu de passage, de façon précisément à éviter tout ce qui est camionnage, circulation rapide. Mais là, je crois que vous nous prenez de court au sens où c'est sûr que ça... comme vous dites, le boulevard Champlain, c'est large.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

455 Non, mais je vais vous poser...

M. ANDRÉ STAINIER :

460 Il y a des parties qui peuvent être fermées, il y a des parties qui peuvent rester ouvertes, mais c'est l'idée d'en faire un lieu de destination.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

465 O.K.

M. ANDRÉ STAINIER :

470 Alors, il y a toutes sortes de formules pour ça et c'est les spécialistes des transports qui savent comment faire pour arrêter le monde ou pour le laisser passer, nous n'avons pas d'expertise...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

475 Ma question était très simple, c'est : pensez-vous qu'on peut concilier la fermeture puis l'utilisation à des fins récréatives des deux voies et la desserte des quartiers riverains?

M. ANDRÉ STAINIER :

480 Ah, non. Il faut certainement, comme chaque fois qu'on fait des travaux, là, «rue barrée
sauf aux riverains», hein, c'est la même chose.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

485 Merci.

LE PRÉSIDENT :

490 Pour poursuivre sur la grève pilote, si j'ai bien compris, à votre connaissance, donc il
existait ou il existe des plans et devis qui pourraient permettre un appel d'offres pour une grève
pilote?

M. ANDRÉ STAINIER :

495 Pour une?

LE PRÉSIDENT :

Pour la grève pilote.

500 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Le projet pilote...

LE PRÉSIDENT :

505 Le projet pilote de la grève.

M. ANDRÉ STAINIER :

510 Oui. Oui oui oui.

LE PRÉSIDENT :

515 Merci.

M. ANDRÉ STAINIER :

520 Comme je vous dis, si vous me demandez de faire les démarches auprès de la
Commission, je les ferai et nous vous fournirons... c'est parce qu'ils ont peut-être déjà assez de
choses à faire comme ça. Mais c'est avec eux, nous n'avons aucun droit sur ces documents.

LE PRÉSIDENT :

525 Merci. Et merci de votre présentation. Et j'appelle maintenant monsieur Jean-René Guay, s'il vous plaît.

M. JEAN-RENÉ GUAY :

530 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Guay.

535 **M. JEAN-RENÉ GUAY :**

J'aimerais en premier lieu, moi, faire une rétrospective de tous les troubles que nous avons eus sur le chemin des Foulons depuis de nombreuses années. Si vous me le permettez, là, je vais vous lire ce que j'ai.

540

«Après diverses interventions personnelles et au nom des résidants du chemin des Foulons et adjacents les terrains de soccer et baseball existants, je tiens à vous rappeler les diverses interventions qui ont été faites depuis de nombreuses années pour la protection de notre environnement et notre bien-être. »

545

Je parle des gens du chemin des Foulons qui sont tout près des terrains en question.

550

«Il y eut une poursuite – ça va peut-être être un petit peu long, là – il y eut une poursuite de la Sun Oil en 58-59 avec la Ville de Sillery afin d'obtenir de cette dernière la permission de construire des réservoirs à essence dans la zone CX.»

555

La zone CX, ça nous concerne, c'est entre la côte de l'Église... c'est-à-dire un peu plus à l'ouest de la côte de l'Église puis la côte Gignac.

560

«Nous avons perdu en Cour supérieure, lequel jugement a été maintenu par la Cour d'appel avec une dissidence trois contre deux. Ce jugement a été étudié par notre avocat et ce dernier a convaincu le conseil de ville du temps à porter ce jugement à la Cour suprême du Canada et cette dernière a renversé les jugements antérieurs et décrétant que ce secteur devrait conserver le caractère résidentiel actuel.» – C'est-à-dire, dans le temps.

565

«Devant les tollés de protestations de plusieurs groupes à ce projet, je crois qu'il est de notre devoir de vous faire une proposition en ce qui regarde l'accès au fleuve par une utilisation d'une des plus belles places de la région qui existe toujours, soit la plage des Foulons.»

570

«La Commission de la Capitale devrait convaincre les autorités du Club de tennis Montcalm ainsi que les dirigeants du Club de yacht de Québec de remettre cette plage à la disposition de toute la population du Québec, ce qui aurait pour effet une économie substantielle à ce fameux projet... »

575

Attendez-moi, là. Ah, j'ai oublié ici...

580

«En 1970, le conseil de ville du temps a décidé de créer une section de rénovation de notre secteur et un autre pour Bergeville, lesquels furent rejetés par la population, dont la Ville abandonne le projet. Ici, il faudrait se rappeler le fameux tas de terre de Racine.»

Je ne sais pas s'il y a quelqu'un dans la salle qui se rappelle du fameux tas de terre de Racine, là.

585

«Lorsque la construction du boulevard Champlain fut terminée, le ministère des Transports remet à la Ville de Sillery, moyennant 1 \$, la totalité des résidus de terrains qui devront servir uniquement pour des activités de loisir.»

590

«Devant les faits énumérés précédemment, je demande au BAPE de s'opposer à tout nouveau développement dans ce secteur, ce qui permettrait une économie de plus de 1 M \$ tout en conservant l'état actuel des terrains existants.»

595

Je m'excuse, je vous avais lu tout à l'heure la troisième avant la deuxième, mais je pense que vous avez dû comprendre ce que je voulais dire.

LE PRÉSIDENT :

600

Merci, monsieur Guay.

M. JEAN-RENÉ GUAY :

605

Vous allez probablement me poser la question où j'ai pris ces chiffres pour le déménagement des terrains existants. Je les ai eus par le promoteur du projet qui est à Montréal qui m'a donné les chiffres par téléphone. Ça veut dire les déménagements des terrains de soccer, je ne vois pas pourquoi est-ce qu'on ne conserverait pas ce qui est existant, ce qui aurait une économie terrible, quand même, sur un projet semblable.

610

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je comprends bien que vous questionnez le déplacement des terrains de soccer, mais est-ce que, dans l'ensemble, vous vous opposez au restant du projet?

M. JEAN-RENÉ GUAY :

615

On ne s'est jamais opposés au projet de la piste en question. Ce qu'on s'est toujours opposés... depuis le début du fameux projet, j'ai assisté en l'an 2000, 2002, là, à tout... puis on disait toujours qu'on ne s'opposait pas au projet, mais par contre, on voudrait quelque chose qui soit économique puis modique en même temps.

620

LE PRÉSIDENT :

Merci. Vous avez dit, en vous présentant, que vous parlez en votre nom et au nom des résidants du chemin du Foulon.

625

M. JEAN-RENÉ GUAY :

Oui.

630

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est après les avoir consultés?

M. JEAN-RENÉ GUAY :

635

Ah, certainement, monsieur. D'ailleurs, tout ce que je vous ai énuméré ici, le fameux projet de la Sun Oil, les projets de rénovation de tout ce que vous pouvez voir, on était tous unis là-dedans, tous les résidants du chemin des Foulons.

640

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Haemmerli.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

645

Bien, j'aimerais revenir... bien, vous vous opposez au déplacement des terrains de soccer en disant : «Ce serait une économie fantastique, mais on ne s'oppose pas au projet de réfection du boulevard.»

650

M. JEAN-RENÉ GUAY :

Non, sauf qu'à un bon moment donné, que lorsqu'on veut faire disparaître les terrains existants, c'est pour amener le boulevard Champlain dans ces terrains-là, puis ça, c'est une chose qu'on n'aimerait pas du tout.

655

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Bon, c'est assez clair, O.K. C'est ça que je voulais valider. Merci, monsieur Guay.

660 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, merci beaucoup, monsieur Guay. Et donc, le prochain intervenant, c'est le Comité des citoyens du Vieux Sillery, s'il vous plaît.

665 **LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous vous présenter pour les fins de la transcription.

Mme LUCIE COUILLARD :

670

Oui, bonsoir. Nous sommes Lucie Couillard et Éric Watelle, les porte-parole du Comité de citoyens du Vieux Sillery.

LE PRÉSIDENT :

675

Merci.

M. ÉRIC WATELLE :

680

Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Monsieur le Commissaire.

Mme LUCIE COUILLARD :

685

Le mémoire que nous présentons ce soir s'intitule *La Promenade Samuel-De Champlain : une occasion d'unifier littoral du fleuve et haut de la falaise par la création de liens entre les différents points d'intérêt de l'arrondissement historique de Sillery.*

690

Ce que nous souhaitons présenter, c'est un projet complémentaire à la Promenade Samuel-De Champlain, l'aménagement d'un parc linéaire et d'un parcours pédestre sur le promontoire unifiant, d'une part, le littoral du fleuve à la falaise qui le surplombe et, d'autre part, les espaces verts situés entre la côte de l'Église et la côte Gignac.

«La réalisation de la Promenade Samuel-De Champlain... »

695

(Lecture du mémoire)

«... des liens piétonniers entre ces espaces.»

700

M. ÉRIC WATELLE :

Pour vous donner un aperçu de ce qui caractérise ces lieux qui sont convoités, mais aussi méconnus puis vous permettre de visualiser les ingrédients qui sont propres à la qualité de vie exceptionnelle qu'on y retrouve, on a sélectionné quelques images qu'on va vous présenter tout à l'heure.

705

Donc, ces terres de communautés religieuses sont une richesse qui nous vient de notre passé et nous avons la conviction qu'il est indispensable de conserver intacts ces espaces qui sont majestueux, de les mettre en valeur et de les rendre accessibles au plus grand nombre.

710

Pour avoir assisté aux audiences sur le sujet, donc sur la Promenade Samuel-De Champlain, on comprend que la Commission de la Capitale nationale désire concentrer ses efforts sur le tronçon de 2,5 kilomètres qui est compris entre la côte Ross et la côte de l'Église, en bas de la falaise.

715

Ce choix nous semble peut-être insuffisant. Donc, le choix du territoire est peut-être un petit peu contraignant et on va vous expliquer, dans les prochaines minutes, les raisons qu'on invoque pour penser qu'on devrait élargir un peu ce choix.

720

Donc, l'aménagement du promontoire et non seulement du bas de la falaise, c'est aussi un moyen d'en assurer l'accès à cette fameuse Promenade Samuel-De Champlain, un accès pour toute la population.

725

Pour nous, les deux entités, le haut et le bas de la falaise ne peuvent pas être pensés isolément. Donc, le haut et le bas de la falaise, ça constitue un ensemble puis ça doit faire l'objet d'une planification qui est unifiée dans une perspective de développement à long terme.

730

Alors, on peut rappeler que l'arrondissement historique de Sillery a été créé en 1963, notamment par le gouvernement de Jean Lesage et par le conseil de ville de Sillery de l'époque. Puis on pense que ces lieux, encore aujourd'hui, méritent d'être protégés et aussi méritent d'accéder au domaine public parce qu'il y a une grande partie de cet arrondissement qui est encore dans le domaine privé.

Mme LUCIE COUILLARD :

735

«Les paysages bucoliques, les arbres plus que... »

(Lecture du mémoire)

740

«... dans une vision intégrée du projet.»

Ces nombreux liens, incluant une rampe d'accès pour les vélos, comme il en existe déjà à Cap-Rouge, auraient aussi l'avantage d'assurer un passage sécuritaire pour aller au littoral et en revenir, car ces installations n'existent nullement à l'heure actuelle.

745

«Rappelons que les futurs utilisateurs...

(Lecture du mémoire)**«... des enfants d'âge scolaire.»**

750

On voit sur cette photo la villa Sous-les-Bois et c'est l'ancien couvent des sœurs de Jésus-Marie au début du siècle.

755

Ce parc linéaire serait également accessible durant toutes les saisons, aux piétons, adeptes de glissade, de ski de fond ou de raquette, espaces assurant une cohérence entre l'évocation contemplative et récréative du littoral et celle du haut de la falaise. Une occupation de cet espace blanc, bleu et vert sur quatre saisons serait tout à fait conforme aux objectifs du Plan directeur d'aménagement et de développement que la Ville de Québec rendait public récemment.

760

M. ÉRIC WATELLE :

765

Donc, un des avantages du projet que nous proposons, le projet complémentaire, c'est une intervention minimale en termes d'aménagement. La vocation institutionnelle des grandes propriétés leur a permis d'échapper, jusqu'à maintenant, à l'urbanisation, de sorte que l'intervention lourde nécessaire à l'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain, le long du littoral, est ici pratiquement inexistante.

770

Alors, il suffit finalement de laisser intact ce qui existe déjà, donc ce qu'on a pu voir un peu sur les photos depuis le début, un minimum d'aménagement et d'entretien étant requis pour faire de ce lieu un parc très attrayant, notamment par une mise en valeur horticole du parcours linéaire pédestre. Donc, investir dans l'organique, le végétal et le vivant déjà en place est plus simple que de reconstruire à partir finalement de ce qui a disparu, comme on essaie de le faire en bas.

775

Les infrastructures nécessaires peuvent se limiter à un minimum, un parc intégrant éléments naturels et allées majestueuses d'arbres. Il suffit finalement de laisser place à la nature et au point de vue magnifique. Pas besoin de détourner le trafic, de décontaminer des sols, ils se trouvent encore dans l'état où ils étaient au XIX^e Siècle.

780

Un des points sur lequel on aimerait insister également, c'est celui de l'unification des points d'intérêt, donc les points d'intérêt significatifs qui existent déjà à Sillery. Donc, on voit, nous, dans – on va changer d'image – on voit dans l'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain une opportunité de créer justement un lien entre ces éléments très intéressants qui existent déjà, qu'ils soient touristiques ou historiques, et qui sont tous alignés plus ou moins dans le prolongement direct de la zone d'intervention envisagée pour la construction de la Promenade.

785

790

Donc, depuis la Maison des Jésuites jusqu'à l'Église Saint-Michel, en passant par Cataraqi, ce parcours piétons relierait des sites magnifiques et ils sont nombreux, sauf que pour le moment, malheureusement, ils sont enclavés, ce qui fait qu'il y a des monuments comme ceux-là, la Maison des Jésuites, une des plus anciennes au Canada est assez méconnue, à part

pour les initiés qui y vont quelquefois, mais elle mériterait d'être intégrée dans quelque chose de plus attrayant, donc un ensemble.

795 Parmi ces attraits, on a parlé de la Maison des Jésuites, on peut noter l'emplacement du premier hôpital en Nouvelle-France, près de la côte Gignac, qui a été fondé par les Augustines en 1640, au début de la colonie. On peut parler évidemment du Domaine Cataraqui qui a été construit en 1850 qui a conservé son caractère qu'on appelle néoclassique original, ses bâtiments secondaires, ses vestiges de jardins. Alors, c'est à peine à un kilomètre de la Maison des Jésuites.

800 On peut parler des villas du XIX^e Siècle dont il reste des éléments significatifs dont Benmore, sur l'ancien terrain des sœurs de Notre-Dame d'Afrique ou la villa Sous-les-Bois qui est sur les terrains de Jésus-Marie. Donc, ces deux villas ont été construites dans la première moitié du XIX^e Siècle.

805 On peut parler du promontoire de l'Église Saint-Michel qui est cité dans le Guide Michelin pour son panorama remarquable sur le fleuve, je pense qu'on parle de trois étoiles. Donc, il y a des gens qui viennent voir cette vue-là, mais qui ne savent pas qu'à à peine un kilomètre et demi, il y a toutes les autres choses dont je vous ai parlé.

810 Sans parler des sites archéologiques qui sont là et n'ont pas encore été investigués dont il ne faut pas oublier l'existence.

815 Donc, pour conclure sur ce point, nous, on croit, au Comité de citoyens de Sillery, que ce riche éventail d'attractions touristiques concentré sur une distance de moins de deux kilomètres est propice à la création de ce que nos Amis de la vallée du Saint-Laurent disaient tantôt, un lieu de destination. Donc, un véritable axe récréotouristique et, dans cette perspective, la création d'un parc linéaire, sur le promontoire, avec un parcours pédestre qui unifie chacun de ces sites, pourrait constituer l'épine dorsale de ce futur axe récréotouristique.

820 Donc, puisque la Ville de Québec s'est donné comme objectif la diversification de son offre touristique pour désengorger notamment le Vieux-Québec, on croit que le projet de parcours passant de la promenade au promontoire aura tout pour attirer les promeneurs, non seulement du quartier, mais aussi de la région, du pays et du monde entier.

825 Chemin faisant, les amateurs de la nature pourront côtoyer les férus d'histoire, les amateurs de patrimoine religieux marcheront avec les adeptes de tourisme culturel, sans oublier les sportifs de tous ordres et les familles, bien sûr. Donc, tous pourront y trouver leur compte.

830 Comme je sais que le temps file, on va aller directement vers la conclusion. Donc, il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, donc pendant qu'on voit le parc des voiliers, l'Église Saint-Michel vue des terrains des sœurs de Jésus-Marie, donc, un élément qu'il ne faut pas oublier, c'est le patrimoine religieux de Sillery.

835 Donc, la réalisation de ce projet serait aussi – donc, le projet de mettre en valeur le
promontoire en même temps que la Promenade – serait un hommage rendu aux œuvres des
communautés religieuses de Sillery, une marque de respect pour leur héritage, pour leur
mémoire, mais également bien sûr un cadeau pour l'embellissement de la ville offert à l'ensemble
des citoyens.

840 À une époque pas si lointaine, ce sont les sœurs des communautés religieuses qui
assumaient la charge de l'éducation, qui assumaient aussi celle de la santé, au Québec, jusque
dans les années 60, comme vous le savez. Il serait équitable de leur assurer en retour des soins
essentiels à leur bien-être en fin de vie, puisque les communautés sont vieillissantes maintenant,
845 pour qu'elles ne se retrouvent pas dans la position de transiger leurs terres contre le prix de ces
soins, ce qui malheureusement risque d'être le cas actuellement.

 Donc, assurer la sauvegarde et la mise en valeur de ces lieux pour les générations
futures relève de notre responsabilité collective à plusieurs niveaux.

850 Donc, c'est un espace à protéger, je le mentionnais un petit peu tout à l'heure, certains
promoteurs s'appêtent à aller de l'avant avec certains projets de développement sur le
promontoire dans les circonstances que je viens de mentionner.

855 **LE PRÉSIDENT :**

 Vous arrivez à votre conclusion bientôt?

860 **M. ÉRIC WATELLE :**

 Oui, est-ce que j'ai encore deux minutes et demie, non?

LE PRÉSIDENT :

865 Non, le temps est déjà écoulé.

M. ÉRIC WATELLE :

 Ah, je m'excuse, Monsieur le Président!

870

LE PRÉSIDENT :

 Non non, ça va.

875 **M. ÉRIC WATELLE :**

 En bonne compagnie, le temps passe vite!

880 Alors, je vais aller tout de suite à la conclusion puisque vous avez bien compris le sens de
mon propos. Il y a 100 ans, lord Grey qui était le gouverneur général du Canada en 1908 voulait
laisser une image aussi forte que lord Dufferin qui avait réussi à sauver les fortifications de
Québec de la démolition comme c'était projeté de le faire et c'est à lui et à Wilfrid Laurier qu'on
doit l'aménagement du grand parc romantique sur les hauteurs de la ville de Québec qu'on
appelle les Plaines d'Abraham, aujourd'hui.

885 C'est grâce à la vision de ces hommes, qui ont fait un cadeau à la Ville de Québec pour
son 300^e anniversaire, qu'aujourd'hui on peut tous en profiter de ces Plaines d'Abraham là et que
Québec demeure, encore aujourd'hui, une destination internationale privilégiée.

890 Donc, à l'aube des fêtes qui vont marquer le 400^e anniversaire de la fondation de notre
ville, nous avons collectivement une occasion unique d'agir en concertation pour que l'accès au
littoral soit un projet qui dépasse l'horizon immédiat des rives du Saint-Laurent. Le haut et le bas
de la falaise, la Promenade Samuel-De Champlain et le promontoire constituent un ensemble qui
doit faire l'objet d'une planification cohérente et intégrée.

895 Donc, l'aménagement d'un parc linéaire sur le promontoire, avec parcours pédestre
permettra d'unifier le littoral et le promontoire via la falaise. Ce projet conçu dans une
perspective écologique se veut rassembleur et respectueux de cette nature préservée qui a
donné à Sillery son titre de Cité-Jardin. Et voilà, merci.

900

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous deux. Le Comité des citoyens du Vieux Sillery, c'est qui?

905

M. ÉRIC WATELLE :

Le Comité de citoyens du Vieux Sillery est une organisation assez jeune qui a été fondée
au mois d'août dernier, mais on est assez fiers de dire qui regroupe déjà environ une trentaine de
membres et sympathisants. Donc, ce sont des gens qui habitent tout près du projet qui est
910 projeté, juste en haut de la falaise, la majorité étant dans le secteur de la côte de l'Église.

LE PRÉSIDENT :

915 Merci. Dans votre document, je ne me rappelle pas si je l'ai entendu dans la présentation,
mais vous avez parlé d'une étude qui se fait par la firme Patriarche. Est-ce que vous pouvez
nous en parler un peu, s'il vous plaît?

Mme LUCIE COUILLARD :

920 Oui, on s'est informés auprès des fonctionnaires de la Ville pour savoir où en étaient les
développements de projets et s'il y avait eu réflexion sur le développement des terres de
communautés religieuses. On nous a répondu qu'il y a une firme qui s'appelle Patriarche qui est

en train de statuer sur le contenu patrimonial de 52 terres de communautés religieuses de la grande région de Québec.

925

Donc, nous ne sommes pas seuls à craindre pour le développement des terres magnifiques qui ont été sauvées grâce à leur statut institutionnel et à leur vocation. Et ce rapport sera remis en mars, déposé donc, à la Ville de Québec. Il a été commandé par la Ville de Québec suite aux fusions et il porte sur 52 terres de communautés religieuses dont on évalue le contenu patrimonial, à tout égard, au niveau historique, au niveau faune, conservation de l'environnement, conservation également des panoramas et percées visuelles.

930

LE PRÉSIDENT :

935

Merci. Monsieur Haemmerli.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Vous nous citez, à la fin de votre mémoire, les documents, notamment le document de la Commission de la Capitale nationale présenté en première partie qui fait état justement du projet de sentier, vous nous parlez du Plan directeur d'aménagement et de développement aussi dont c'est une des composantes.

940

Si je comprends bien votre propos, là, ce n'est pas de demander de le faire parce qu'il est planifié, mais c'est de demander de le faire conjointement, en même temps, et de le planifier en même temps que la Promenade Samuel-De Champlain?

945

Mme LUCIE COUILLARD :

950

Non.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

955

Non?

Mme LUCIE COUILLARD :

En fait, notre...

960

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Alors, il y a quelque chose qui m'a échappé.

M. ÉRIC WATELLE :

965

Bien, peut-être que je peux commencer là-dessus. C'est sûr que le sentier pédestre qui devait passer directement dans la falaise, c'est un projet qui existe dans les cartons de la

970 Communauté urbaine de Québec, la défunte CUQ, depuis une trentaine d'années. Le problème, c'est, oui, ça fait longtemps et le problème, c'est qu'il n'y a jamais eu vraiment de volonté politique pour dire, nous allons déboursier quelques sous pour acheter réellement les terrains sur lesquels ce sentier est supposé passer.

975 Ce qui fait que depuis 30 ans, bien le projet est annoncé à intervalles réguliers, c'est dans les cartons, mais ça ne se réalise pas parce que, bien sûr, qui veut comme propriétaire privé faire un don à la Ville pour réaliser un sentier?

980 Alors, on en est encore là puis c'est pour ça qu'on pense que le *timing* est très important. Il y a un projet, on en parle, il y a des gens ici qui sont intéressés par ce projet-là puis on pense qu'il faut profiter du *timing* pour que le tronçon, à l'intérieur de la surface qui est proposée, entre les deux côtes, hein, de l'Église et Gignac, se réalise maintenant parce qu'il y a plusieurs enjeux, il n'y a pas juste le sentier. Il y a le fait de lier tous ces attraits touristiques là qui présentement, mon Dieu, sont assez méconnus.

985 **Mme LUCIE COUILLARD :**

Et d'ailleurs, un sentier qui serait bordé d'un côté de vues imprenables, mais de l'autre qui nous donnerait la vue sur un mur de béton et de verre perdrait automatique tout intérêt. D'ailleurs, je vous pose la question : est-ce que vous êtes déjà allés en promenade entre, par exemple, les blocs de Mérici et la bordure de la falaise? Probablement pas parce que vous avez d'autres alternatives magnifiques dans cette ville.

995 Donc, il faut agir de façon beaucoup plus significative que de laisser une petite lisière de terre d'accès public si le reste devient privé et si l'environnement naturel qui est propre à ce sentier disparaît, c'est l'arrondissement historique de Sillery qui disparaît également et on se pose beaucoup de questions sur la protection légale d'un arrondissement historique puisqu'il semble que les normes et règles sont très faibles. Il y a beaucoup de bonne volonté, mais lorsqu'on tombe dans le point de vue légal, la protection de l'arrondissement historique devient beaucoup plus faible.

1000 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

O.K. Je pense que ça éclaircit les choses. Juste un point de détail, la rampe d'accès pour les vélos à Cap-Rouge, pouvez-vous être un petit peu plus explicite?

1005 **Mme LUCIE COUILLARD :**

1010 Oui, j'aurais aimé aller vous prendre une belle photo numérique de cette rampe d'accès. Bien, il s'agit d'un moyen pour quelqu'un qui a son vélo avec lui de monter rapidement la falaise, mais en ayant une surface qui n'est pas comme un escalier, donc qui ne l'oblige pas à porter son vélo. Donc, lui-même peut monter l'escalier, mais le vélo, lui, roule à côté. C'est une rampe qui est semblable à celle des handicapés et il y en a un très très bel exemple dans la falaise de Cap-Rouge qui est très à pic et qui permet d'unifier deux tronçons de la voie cyclable de Cap-Rouge.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1015

On ira voir. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1020

Merci beaucoup.

M. ÉRIC WATELLE :

1025

Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Le prochain intervenant, c'est monsieur Louis Barrette. S'il vous plaît, monsieur Barrette.

1030

M. LOUIS BARRETTE :

Alors, bonjour. Je me présente à titre de citoyen ordinaire, mais je pense qu'il y a beaucoup de monde qui pense comme moi, mais je suis venu ici de façon spécifique pour moi-même.

1035

«Alors, je pratique de nombreux sports... »

(Lecture du mémoire)

1040

«... un segment beaucoup plus étendu de la population du Québec.»

Je vais vous présenter mon opinion sur l'ensemble du projet, tel que je le perçois.

«Il me semble cibler une clientèle restreinte de promeneurs et de baladeurs.»

1045

Je n'ai rien contre ça, mais il y a plus que ça dans notre société.

«Je ne vois rien dans le projet...»

1050

(Lecture du mémoire)

«... ou sur les caps au-dessus de la page Jacques-Cartier.»

1055

Si vous vous promenez dans le coin, vous allez voir, il y a plein de sites là où on voit que les jeunes vont faire des feux le soir. De tels sites sont aménagés à Donnacona sur le bord de la rivière Jacques-Cartier et les gens s'y retrouvent et ça semble très agréable.

«Il y a aussi les amateurs d'activités nautiques écologiques.»

1060 Écologiques, je voudrais dire par... sans moteur, à bras.

«Alors, les amateurs de kayak...»

(Lecture du mémoire)

1065

«... strictement réservées aux mises à l'eau.»

1070 Juste un petit exemple, à Cap-Rouge, il y a des sites pour les mises à l'eau, mais il n'y a jamais moyen d'y aller parce que c'est pris par les gens qui vont là pour stationner pour aller faire de la balade. Alors, lorsque tu as ton embarcation, il faudrait que tu fasses un kilomètre avec le kayak sur la tête.

«C'est une zone de faible courant...»

1075

(Lecture du mémoire)

«... limpide à marée haute par temps calme.»

On s'y baigne.

1080

«Des vestiges d'évacuateurs d'égouts...»

(Lecture du mémoire)

1085

«... en servant d'ancrage pour les jetées.»

L'existence de ces structures-là témoigne surtout de la faisabilité d'y créer des jetées.

Il y a aussi des amateurs de course en sentier et de vélo de montagne.

1090

«Le secteur du boisé Irving...»

(Lecture du mémoire)

1095

«... une exploitation hygiénique des lieux.»

1100 Si vous voyiez les gens qui vont faire de l'escalade au Champlain, ça, ça veut dire c'est en bas près de... ils sont obligés de se stationner en sautant la chaîne de trottoir ou des choses comme ça. Là, c'est presque ridicule de ne pas préserver un peu un lieu comme ça puis d'assurer la sécurité et l'hygiène en même temps.

Une petite remarque sur le déplacement du boulevard.

«Le déplacement du boulevard...»

1105

(Lecture du mémoire)

«... la régénération des berges du fleuve proprement dites.»

1110

Ce n'est pas une question seulement de voir le fleuve, mais d'en prendre possession.

«En conclusion, je préconise...»

(Lecture du mémoire)

1115

«... qui visait réellement à 'redonner le fleuve aux citoyens'.»

Ou aux Québécois.

1120

Petite remarque :

«Je suis conscient que mes suggestions... »

(Lecture du mémoire)

1125

«... qu'on pourra vraiment prétendre redonner le fleuve aux citoyens.»

LE PRÉSIDENT :

1130

Merci, monsieur Barrette. Vous avez parlé, dans votre présentation, des pistes non officielles qui existent, c'est quoi ça?

M. LOUIS BARRETTE :

1135

C'est un merveilleux circuit où je vais jogger là ou faire du vélo de montagne. À partir du pont Pierre-Laporte, ça longe la crête, d'un côté, il y a la falaise puis de l'autre côté, c'est la voie ferrée, c'est un boisé où je vois souvent des enfants se promener là, c'est très très très beau puis ça fait tout le long, jusqu'au *tracel* de Sillery.

1140

Si vous allez à la descente vers la plage Jacques-Cartier, au lieu de descendre la côte, prenez le sentier qui longe d'un côté ou de l'autre, là, et c'est magnifique.

LE PRÉSIDENT :

1145 Merci. Ça appartient à qui cet...?

M. LOUIS BARRETTE :

1150 Je ne sais pas si ça appartient au CN d'un... bien, c'est la voie... je ne le sais pas. Je sais qu'en haut c'est marqué partout des pancartes «*Attention falaise*», c'est comme s'il fallait marquer...

LE PRÉSIDENT :

1155 Merci. Monsieur Haemmerli.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1160 Je ne sais pas comment l'aborder la question, mais c'est parce qu'il y a quelque chose de paradoxal. Écoutez, on a vu des images, vous connaissez le secteur mieux que moi, je ne vous ferai pas un dessin, là, mais il y a l'enrochement, il y a le boulevard puis il y a des terrains en arrière.

1165 Alors, vous nous dites en même temps : «Ce n'est pas seulement une question de voir le fleuve, c'est de se l'approprier, en prendre possession. Mettez des espaces pour les familles au bord du fleuve, mais en même temps, déplacez pas le boulevard.»

M. LOUIS BARRETTE :

1170 Bien, en piéton, sur le fleuve... de toute façon, si on faisait un habitat humide de l'autre côté du fleuve, c'est déjà de l'empiètement parce qu'à l'origine, le terrain d'Irving, là, c'est de l'empiètement sur le fleuve, ça. Alors, vous voyez juste... partout où on a créé des petites jetées, à côté du quai Irving, il y a une plage. À côté de la pointe de Sillery où on a fait la même chose, il y a des plages de chaque côté.

1175 Il s'agirait de faire des jetées pour retenir le sable et, tant qu'à faire un habitat humide, cet endroit-là du fleuve n'est pas stratégique pour la circulation de l'eau, c'est une espèce de haut-fond où le courant est très très fort dans le centre du fleuve et dans ce coin-là, il ne se passe à peu près rien et c'est toujours ouvert.

1180 Donc, il s'agirait d'empiéter là-dessus...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1185 Oui, je retrouve ce que vous nous avez dit en première partie : «Reculons pas le boulevard, avançons dans le fleuve.» C'est ça que vous nous avez dit finalement.

M. LOUIS BARRETTE :

1190 Oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

O.K. Bien, c'est ce que je voulais valider.

1195

M. LOUIS BARRETTE :

O.K.

1200

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1205

Pas d'autres questions?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1210

Non.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Merci, monsieur Barrette.

1215

On va prendre une petite pause et on se voit dans 15 minutes, s'il vous plaît. Merci.

20 h 29 – SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 h 45 – REPRISE DE L'AUDIENCE

1220

LE PRÉSIDENT :

Bon, rebonsoir. J'espère que tout le monde est bien reposé et prêt à repartir, comme nous.

1225

Les prochains intervenants, c'est des gens qui vont parler pour le Conseil du quartier de Sillery, la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France et l'Association de soccer Sainte-Foy-Sillery, et monsieur de Halleux qui les représente avec d'autres m'ont dit qu'ils... c'est trois associations, ils auraient pu demander 15 minutes chacun, mais ils sont prêts à accepter une limite de 20 minutes pour leur présentation. Donc, donnée l'option, je leur donne 20 minutes. Monsieur de Halleux.

1230

M. DAMIEN DE HALLEUX :

1235 Monsieur le Président, merci. Monsieur le Commissaire, bonsoir.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Bonsoir.

1240

M. DAMIEN DE HALLEUX :

1245 Avant de commencer l'exposé en tant que tel, vous constaterez avec moi que le premier mot du mémoire commence par «problématique» alors que la présentation en tant que telle commence par «proposition d'aménagement». La raison, c'est parce qu'on pense qu'il n'y a plus de problème. Alors, je vais laisser la parole à Robert Lagacé pour présenter les organismes cosignataires.

M. ROBERT LAGACÉ :

1250

Il y a trois organismes qui ont participé à la rédaction du mémoire, il y a le Conseil de quartier de Sillery, vous voyez la population, c'est un organisme qui a été créé l'an passé dans le cadre de la nouvelle Loi de la Ville de Québec.

1255

La Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France, dont je suis le président et Damien est le vice-président, existe... à l'origine c'était ce qu'on appelait les OTJ de quartier et qui a été incorporé en 1967.

1260 L'autre, il y a l'Association de soccer de Sainte-Foy-Sillery qui s'occupe principalement de soccer dont la vice-présidente est ici et moi et Damien sommes aussi sur le conseil d'administration.

1265 Le Conseil de quartier de Sillery, il n'y a personne qui les représente ce soir, ils s'excusent parce qu'ils ont leur propre conseil, réunion de conseil.

Et ça vous donne un peu l'aperçu des organismes qui ont participé en concertation à la rédaction de ce mémoire et ici, on va surtout insister de ne pas présenter le mémoire tel que tel, mais d'insister sur certains aspects qui pourraient vous intéresser.

1270 **M. DAMIEN DE HALLEUX :**

Donc, on veut compléter le rapport qu'on vous a remis et éclaircir certains points. Ceux qui seraient intéressés à lire le rapport, il va être disponible, il l'est peut-être déjà, sur le site Internet du BAPE puis on invite les personnes intéressées à le lire.

1275

L'intérêt porté au projet, vous savez que – malheureusement, je n'ai pas la souris – donc vous constatez qu'à l'ouest de la côte de l'Église, il y a, à l'heure actuelle, deux terrains de soccer qu'on appelle les terrains du Foulon et puis il est proposé, par la Commission de la Capitale nationale, de les déplacer à l'ouest de la côte à Gignac.

1280

Vous avez ici une vue par satellite de ces deux terrains de soccer actuellement qui sont situés à proximité du terrain de balle molle.

1285

Nous avons fait le constat d'un manque important de terrains de soccer puis nous ne sommes pas les seuls à l'affirmer, effectivement le Plan directeur des équipements récréatifs et culturels qui est le document DB17 déposé ici même fait le portrait de la situation en 2003 et lorsque l'on lit ce document qui vient de la Ville de Québec, à la page 60 et 61, on peut lire les phrases suivantes :

1290

«Ces tableaux synthèses offrent une image assez réaliste, toutefois dans certains cas, il faudra réaliser des études additionnelles pour permettre de mieux distinguer les arrondissements les mieux et les moins bien pourvus. À cette occasion, il faudra utiliser des indicateurs plus précis tels que le nombre d'heures d'activités sportives utilisées sur le nombre d'heures d'activités sportives disponibles. Cette dernière mesure est particulièrement importante dans le cas de l'utilisation d'équipements récréatifs et culturels appartenant à un tiers.»

1295

1300

Il se fait que nous, à l'ASSF, nous avons réalisé une étude additionnelle, indépendamment de cette étude, ne sachant même pas qu'il existait un plan directeur. Puis nous avons effectivement fait le nombre d'heures utilisées sur le nombre d'heures disponibles, ce sont les critères que nous avons utilisés et puis, par la suite, tout dernièrement, nous avons également fait un classement des arrondissements les mieux et les moins bien pourvus. Alors, je vais vous présenter le résultat de cette étude.

1305

Le manque de terrains de soccer, donc le document dont je fais référence s'appelle *Utilisation et besoins en terrains de soccer dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery*. C'est un document de six pages qui a été déposé au Conseil d'arrondissement le 9 mai 2005, c'est donc un document public, tout le monde peut y avoir accès.

1310

La conclusion de cette étude, c'est qu'il manque 10 terrains dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, puis on vous donne de façon très explicite la façon dont on l'a mesuré.

1315

En ce qui concerne le manque de terrains de soccer, nous avons établi le nombre de joueurs qui jouaient effectivement à Sainte-Foy-Sillery, à l'arrondissement des Rivières, Beauport, Charlesbourg qui sont les quatre arrondissements les plus problématiques qui sont identifiés dans le plan directeur.

1320

Vous l'avez en 2003, de l'ordre de 1500 joueurs; en 2005 un petit peu moins parce que la modalité d'inscription a complètement changé, ce qui fait qu'on a une perte de clientèle, sauf qu'on pense que cette année-ci, en 2006, on devrait récupérer cette clientèle.

On fait le même constat au niveau du nombre de terrains. On voit qu'il y a 12 terrains en 2003 qui étaient disponibles pour l'ASSF. Il y en a 13 en 2005. En 2006, nous prévoyons n'en

1325 avoir que 12. Pourquoi? Parce que les deux terrains du Foulon vont être démolis, justement dans le cadre de cette étude puis il y en a un qui a été rajouté, donc ça nous en fait moins un, 12.

1330 En 2008, on pense qu'on va en avoir 16. Pourquoi? Parce qu'on va avoir ceux de la Promenade De Champlain qui vont se rajouter, normalement en 2008, si tout se passe bien, on devrait en avoir deux, plus un terrain synthétique qui va nous être livré, semble-t-il, à l'automne 2006 ou peut-être au début du printemps 2007 puis le terrain synthétique, je l'ai compté comme étant deux... la valeur de deux terrains naturels. C'est une comptabilité, mais ça vaut ce que ça vaut.

1335 La même chose, des Rivières, on voit qu'on a progressé de 21 à 23 terrains entre 2003 et 2005; Beauport, 20 à 25 terrains et cetera.

1340 Alors, évidemment la tentation est grande de savoir combien y a-t-il de joueurs par terrain de soccer? Nous l'avons fait et voilà le classement que ça donne.

1345 Voyez-vous, en 2003, à Sainte-Foy-Sillery, il y avait 127 joueurs par terrain, ce qui nous classe bien au-dessus de l'ensemble des autres arrondissements. Voyez-vous, on est à peu près à 30 % de l'arrondissement des Rivières, alors qu'il y a des efforts qui sont faits effectivement un peu partout, bien nous, effectivement, je pense qu'on devrait effectivement avoir des efforts qui seraient fournis.

1350 En 2005, on descend à 115 joueurs parce qu'on a un terrain en plus, on avait un peu moins de joueurs. La projection faite pour 2006, on va avoir 123 joueurs. Pourquoi? Parce qu'on va avoir un terrain en moins. Donc, de nouveau on perd un peu de place. En 2008, la situation s'améliore, on est à 104 joueurs par terrain. L'idéal, ce serait d'en avoir une soixantaine.

1355 On peut constater dans ces statistiques l'effort fait par la Ville de Québec pour améliorer la situation et également au sein de l'arrondissement puis nous reconnaissons cet effort et nous le saluons.

1360 Alors, qu'est-ce que ça donne un terrain surutilisé? Voici un exemple de notre beau terrain situé à Rochebelle. Alors, voyez-vous ici, il y a l'ensemble du terrain qui est entouré d'une piste d'athlétisme. Ça, c'est le terrain de Rochebelle 1, c'est une photo qui a été prise juste avant les premières neiges cet automne. Voici le terrain tel qu'il se présente Rochelle 2. Voici le terrain tel qu'il se présentait au printemps de cette année au terrain de soccer du parc Saint-Louis-de-France.

1365 Autre aspect intéressant concernant l'utilisation des terrains de soccer. Vous avez ici le boulevard Champlain situé dans le bas ainsi qu'une vue aérienne de Sillery ainsi que du quartier Saint-Yves et du quartier Saint-Louis. J'ai identifié ici le terrain de soccer de Saint-Louis, le terrain de soccer Du Buisson, les deux terrains de soccer du Foulon qui vont être déplacés ici sur ce que j'appelle Champlain.

1370 Concernant la proximité, voyez-vous ici vous avez un rayon de deux kilomètres de distance, ce qui fait que la plupart des jeunes qui jouent sur ces terrains de soccer peuvent y avoir accès en y allant à pied ou en bicyclette.

1375 Nous avons vécu cette situation lorsque nous avons été privés de Saint-Louis en 2003 pour cause de rénovations, nos jeunes y allaient en bicyclette jusqu'au Foulon. C'est des jeunes de 14, 15, 16, 17 ans, 18 ans qui sont en pleine forme et donc, qui peuvent se permettre de monter la côte Ross en bicyclette. Ça leur évite également de devoir traverser le boulevard Laurier, le boulevard Hochelaga en bicyclette ou de devoir les conduire en véhicule, en voiture évidemment, ce n'est pas nécessairement quelque chose de souhaitable.

1380 Alors nous, ce qu'on propose au niveau de l'aménagement et puis ça a été adopté possiblement par la Commission de la Capitale nationale – vous avez ici la côte à Gignac, vous avez ici le chemin de fer – c'est d'avoir un beau grand terrain que j'ai identifié terrain A qui fait des dimensions de l'ordre de 110 par 65 mètres, ainsi qu'un terrain que j'ai identifié comme B qui
1385 est un peu plus grand que ce qui avait été proposé, mais nous sommes probablement tombés d'accord concernant les dimensions de ce deuxième beau grand terrain, en collaboration également avec l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery.

1390 Je veux vous mentionner ici l'existence de ce qui a été qualifié par monsieur Lestage, au début de la présentation, je pense le 8 novembre, ce qu'il appelait la zone silence. Alors moi, je l'ai appelé également la zone silence. Je voudrais – parce que je vais en reparler un petit peu plus tard – je voudrais attirer également l'attention sur le bâtiment de service où je vais également mentionner quelques éléments un peu plus tard.

1395 Concernant la proposition d'aménagement, il est à notre avis inconcevable de ne pas avoir un drainage souterrain alors que nous sommes en présence de terrains qui sont déjà excavés. Les coûts unitaires probablement seront inférieurs à 30 000 \$ pour un investissement unique.

1400 Les réparations récurrentes concernant les terrains de soccer qui sont mal drainés sont de l'ordre de 20 000 \$ à 25 000 \$. Alors, je pense que l'investissement en vaut la peine et mon collègue, Robert Lagacé, qui, en toute modestie, je peux le qualifier comme étant le spécialiste du drainage et de l'irrigation en tant que professeur dans ce domaine-là, dans le domaine agricole, pourra vous confirmer ces informations.

1405 En ce qui concerne l'irrigation, nous pensons qu'il est possible de prévoir un système d'irrigation à même le réseau de drainage. Un exemple éloquent est celui du système d'irrigation qui est implanté sur le terrain de soccer de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui utilise l'eau de la rivière de la Jacques-Cartier.

1410 La ressource en eau ici est aussi disponible, nous sommes proches du fleuve Saint-Laurent et, évidemment, il faut pouvoir l'utiliser alors qu'on demande aux citoyens de se restreindre en utilisant l'eau par temps de sécheresse alors qu'ici, on a une eau qui est facilement disponible.

1415

Le potentiel est particulièrement augmenté à partir du moment où vous irriguez un terrain et puis ça fait également partie des recommandations de la Ville dans son document qui s'intitule *Soccer cadre de gouvernance* qui est disponible sur le site Internet, qui est un document qui date de mars 2005.

1420

En ce qui concerne l'éclairage, nous proposons également à cet endroit-là de proposer un éclairage d'un des terrains de soccer. Ici, vous avez une vue en coupe de la façon dont ça se présente avec les dimensions exprimées en mètres, en hauteur et la même chose en... pour la partie horizontale.

1425

Le fleuve étant ici à droite, la circulation ici, vous avez un poteau qui fait à peu près 22 à 25 mètres de hauteur, vous avez la butte du chemin de fer qui fait neuf mètres... 8, 9, 10 mètres de hauteur et puis vous avez deux écrans de végétation qui empêchent et qui... empêchent donc, la lumière d'atteindre les habitations qui sont situées ici. D'autant plus que l'éclairage est localisé et projeté vers le bas.

1430

Quelques photos pour monter cette situation, vous avez ici, j'ai été prendre les dimensions, neuf mètres de hauteur pour le début du pont. J'y reviendrai en termes de sécurité un peu plus tard sur cet aspect-là des choses.

1435

Concernant les écrans de végétation, voyez-vous, ici, vous aurez à notre gauche le terrain numéro B qui ne sera probablement pas éclairé, mais à notre droite de la photo ici, le terrain numéro A que nous proposons d'éclairer avec un écran de végétation de 6 à 7 mètres de haut, un premier écran puis un deuxième écran de végétation de 12 à 15 mètres de haut.

1440

Alors, voici ce que ça donne en contre-bas, du côté des habitations, on voit que ces habitations-là sont en dehors de l'éclairage prévu.

1445

On peut également imaginer un éclairage intégré, voyez-vous ici, bien, c'est le parc Saint-Louis, on pourrait imaginer, si jamais les poteaux sont dérangeants, on pourrait imaginer de la végétation qui pourrait entourer une partie des poteaux.

1450

Un autre aspect qui n'est pas mentionné dans le mémoire, c'est le fait que si vous êtes situés au Foulon ou à Champlain, le soleil va se coucher du côté de l'aéroport et donc, vous avez une partie de la luminosité qui ne sera plus disponible pour une bonne partie. Un terrain qui serait situé en haut de la colline aura un éclairage qui sera de l'ordre de 20 minutes à probablement une heure plus important et plus long qu'un terrain situé au pied de la colline, situé sur la Promenade De Champlain.

1455

Qu'est-ce que ça veut dire? Ça, ça veut dire que si vous pensez pouvoir y installer deux matchs par soirée, eh bien, il va y avoir un match que vous ne pourrez pas réaliser.

1460

En ce qui concerne l'utilisation du terrain, une des craintes, c'est la surutilisation du terrain. On va faire le calcul ensemble de voir ce que ça donne un terrain utilisé normalement avec un éclairage.

1465

En semaine, voyez-vous, on l'utilise de quatre à cinq jours par semaine. En général, c'est quatre jours par semaine, le vendredi étant un jour qui sert pour les matchs qui sont remis. Ça nous donne trois heures d'utilisation par jour, ce qui nous donne un total, pour la semaine, de 12 à 15 heures d'utilisation.

1470

En fin de semaine, deux jours, on prévoit y faire deux à trois matchs par jour avec des matchs d'une durée maximale d'une heure trente par match. Ce qui nous donne un total de six à neuf heures d'utilisation. Le total hebdomadaire de 18 à 24 heures.

Si vous avez un terrain bien éclairé... si vous avez un terrain plutôt bien drainé, bien irrigué, il ne devrait pas y avoir de problème pour utiliser cela même avec un éclairage.

1475

Qu'est-ce qui pose problème en termes de problème de terrains de soccer? C'est le fait que vous ayez ici un usage réservé au soccer sur du Foulon, vous avez cette photo qui a été prise en même temps que la photo que je vous ai présentée sur Rochebelle qui est un terrain de soccer qui est utilisé par les écoles.

1480

Alors, voici ce que ça donne lorsqu'un terrain de soccer est utilisé par les écoles plus de 50 heures par semaine et ce, également à l'automne. Voici ce que ça donne un terrain qui est utilisé à peu près une vingtaine d'heures par semaine, en été.

1485

En ce qui concerne l'aménagement de la zone silence, nous, ce que nous proposons dans cette zone-là qui n'était pas encore très bien utilisée, pas très bien définie, c'est un espace gazonné multifonctionnel, comme ça a été proposé un petit peu plus tôt dans la soirée où on pourrait utiliser cet espace-là pour y faire du *frisbee*, cerf-volant, jeux de ballon, pratiques libres de soccer et cetera.

1490

On pourrait y installer un chapiteau pour le Marathon des deux rives; je sais qu'il y a des courses cyclistes également; il y a des fêtes et on pourrait également y installer des barbecues. Donc, cette zone silence qui pourrait être finalement le pôle récréatif de la Promenade De Champlain où on pourrait avoir, d'un côté les terrains de soccer puis de l'autre côté, l'utilisation de pratiques libres de sports ou de loisirs.

1495

Alors, ça répondrait finalement à la banderole que l'on retrouve sur le site Internet de la Commission de la Capitale nationale. Alors, cette banderole-là, elle m'a particulièrement intéressé. Pourquoi? Parce qu'on y retrouve justement cet aspect récréatif dans le coin supérieur gauche. Vous voyez, il y a des gens qui jouent, là. Eh bien, pourquoi ne pas utiliser cette zone silence pour faire ce que la Commission de la Capitale nationale nous présente?

1500

En hiver, ça pourrait également être un endroit pour faire toutes sortes de sculptures sur neige, des pratiques de sports d'hiver.

1505 En ce qui concerne le bâtiment de service, c'est le bâtiment probablement qui se situe au pied de la côte à Gignac qui devra probablement être rénové puis rafraîchi. C'est un bâtiment assez important dans ses dimensions, je pense qu'il fait entre 20 mètres par 30 à 40 mètres de long. Dans ce bâtiment de service, un aspect qu'il ne faudra pas oublier, c'est la fontaine extérieure pour les joueurs de soccer de façon à ce qu'ils puissent s'abreuver, c'est un aspect qui peut être utile et qui ne sera pas très dispendieux à installer.

1510 Ce qu'on propose également, c'est d'installer des toilettes et des vestiaires avec service, un espace de rangement. Également, je n'ai pas entendu parler de la possibilité de ski de fond en hiver sur la Promenade De Champlain, c'est possible que ce soit prévu, mais pourquoi ne pas se servir de ce local également pour pouvoir en faire la salle d'accueil, la salle de fartage pour le ski de fond? C'est une suggestion, peut-être que ça serait utile.

1520 Au niveau des conclusions, les propositions d'aménagement peuvent se résumer à deux grands terrains de soccer drainés, irrigués dont un serait éclairé, un espace gazonné multifonctionnel. Ces propositions nous apparaissent relativement mineures si on regarde l'ensemble de l'aménagement prévu dans le cadre du... l'aménagement donc de la Promenade De Champlain, avec des conséquences majeures et positives pour les adeptes de soccer, tout en respectant la vocation de la Promenade.

1525 C'est également la possibilité d'avoir une clientèle nouvelle. En fait, durant les championnats et les tournois, il y a des équipes qui viennent de Baie-Saint-Paul, Victoriaville, Beauport, Montréal, également Rivière-du-Loup et cetera. C'est donc une occasion pour les spectateurs de découvrir cette Promenade De Champlain qui autrement n'y seraient pas venus.

1530 Enfin, nous pouvons mentionner que nous avons également une expertise en drainage et en irrigation agricole. Pourquoi? C'est parce qu'on a fait une expertise sur le terrain de Saint-Louis qui avait un problème de drainage et on a constaté que c'est un drainage de type génie civil qui est installé sur les terrains de soccer alors qu'il serait beaucoup plus avantageux d'y installer un drainage de type agricole qui probablement coûterait moins cher et qui serait probablement beaucoup plus efficace comme on le retrouve dans les terrains de golf.

1535 Enfin, un aspect non négligeable et très important, vous allez avoir des jeunes enfants qui vont circuler proche d'une route où il va y avoir de la circulation relativement rapide. Donc, attention à ces jeunes enfants, il va falloir regarder l'aspect sécuritaire.

1540 Deuxième aspect qui nous pose un problème, c'est également le talus du chemin de fer sur lequel les enfants vont inmanquablement monter et circuler et vous avez vu le pont qui fait neuf mètres de haut. Il va falloir prévoir des systèmes pour éviter que les enfants ne montent sur le talus et éviter des accidents de ce fait.

1545 Alors, ça fait le tour de ce que l'on voulait vous proposer ce soir. J'en profite pour remercier la Commission de la Capitale nationale pour l'ouverture d'esprit qu'ils ont... dont ils ont

fait preuve dans le cadre de nos discussions. Et j'en profite également pour vous remercier, vous et votre équipe.

1550 Alors, nous sommes prêts à répondre à toutes vos questions. Il y a quelques personnes de l'Association de soccer et de la Corporation des loisirs qui sont dans la salle qui pourront éventuellement nous aider à répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

1555 Merci, monsieur de Halleux et merci d'avoir respecté le temps que nous avons convenu.

1560 Une question, le terrain actuel n'est pas éclairé. Je comprends qu'on peut, je pense naturellement s'attendre si la Commission de la Capitale veut déménager les terrains qu'ils devraient au moins remplacer les terrains existants avec l'équivalent, mais si jamais ils décident qu'ils ne vont pas plus loin pour donner plus qu'il y a dans le site actuel, est-ce que l'éclairage peut se faire par d'autres? Est-ce qu'il y a... quelles sont vos sources de financement?

M. DAMIEN DE HALLEUX :

1565 Les coûts associés à un éclairage, j'ai constaté en regardant les procès-verbaux des différents conseils d'arrondissement et comités exécutifs de la Ville de Québec, à Saint-Augustin, pour 59 878 \$ il y a eu l'installation d'un bel éclairage sur le terrain de Cap-Rouge. Ça donne un ordre de grandeur du coût que l'on pourrait imaginer pour l'installation d'un éclairage ici.

1570 Probablement que les coûts seraient moindres parce que nous avons déjà affaire à des terrains qui vont être remaniés, on n'a pas encore de gazon et il faut évidemment creuser des tranchées spécialisées pour... des tranchées pour pouvoir mettre l'éclairage puis remettre le gazon.

1575 Donc, je pense, mais je ne peux pas affirmer ça de façon certaine, que les coûts vont probablement être de l'ordre de 60 000 \$; ça pourrait être confirmé. Alors, 60 000 \$ pour un budget de 600 000 \$, si je me souviens bien, vous avez deux beaux grands terrains qui viennent d'être installés au parc Chauveau dont un est éclairé. Ce sont des terrains qui sont irrigués, ce sont des terrains qui sont drainés, avec un budget de 625 000 \$, en 2005. Alors, je pense qu'avec 600 000 \$ c'est possible de construire ce que l'on demande.

1585 Advenant le cas où ce ne serait pas possible, il n'y a pas beaucoup de places où on peut frapper à la porte. Je vous dirais que la première place c'est évidemment l'arrondissement et la Ville de Québec.

1590 La façon dont je ferais, j'irais demander à l'arrondissement et je sais qu'il y a ici des conseillers d'arrondissements qui m'écoutent, je leur demanderais de mettre un 10 000 \$ ou un 15 000 \$ puis c'est un budget qui doit être prévu pour 2007 ou 2008, on a encore le temps, même si le PTI n'a pas encore été... ou vient d'être déposé, il y a encore possibilité de le faire pour l'année prochaine.

1595 J'irais demander un 30 000 \$ peut-être à la Ville de Québec, à la mairesse Andrée Boucher puis elle se fera un plaisir de venir inaugurer le terrain de soccer. Puis je demanderais peut-être un 30 000 \$ restant auprès de la Commission de la Capitale nationale et je pense que le budget va être bouclé comme ça.

1600 Et puis c'est dans l'intérêt de tout le monde de pouvoir utiliser une ressource peut-être de façon deux fois plus importante parce que pour le coût d'investissement, vous avez un bénéfice marginal beaucoup plus important plutôt que d'aller chercher un nouveau terrain de soccer à construire ailleurs.

LE PRÉSIDENT :

1605 Merci. Parce que vous n'avez pas présenté votre mémoire, peut-être pour les gens qui sont ici ce soir, quels sont les usages que vous voyez dans le – comment ça s'appelle? – la zone de silence?

M. ROBERT LAGACÉ :

1610 Je peux essayer d'y répondre. Un usage qu'on se rend compte qu'il y a énormément un peu de difficulté à avoir, c'est que pour les différents jeux de soccer, de football, on a besoin d'espaces de pratiques qui n'ont pas nécessairement besoin d'équipement. Ça, c'est un des usages, je pense, qui pourrait être récupéré.

1615 Un des problèmes qu'on a souvent c'est les gens pour se pratiquer endommagent ce qu'on appelle les espaces existants. Donc, il y a aussi tout... ce qu'on appelle la pratique libre qu'on a mentionnée, *frisbee* ou autres, qui pourrait être utilisé.

1620 Mais un des usages importants, à partir du moment qu'il y a une surface de gazon, on le voit dans l'arrondissement puis ailleurs dans la région de Québec, s'il y a un espace gazonné, les jeunes s'occupent de le récupérer pour jouer par eux autres mêmes. On n'a pas besoin d'organiser les choses.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Haemmerli.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1630 Oui. Vous nous avez présenté les coûts d'installation d'un système de drainage et d'irrigation et les coûts récurrents de réparations de l'ordre de 25 000 \$, ce sont des coûts annuels?

1635 **M. ROBERT LAGACÉ :**

1640 Le coût de réparations du terrain de Saint-Louis-de-France, il y a deux ans, a coûté 18 000 \$, entre 17 000 \$ et 18 000 \$ puis ils ont été obligés, le printemps suivant de faire un complément, dont je n'ai pas eu le coût exact. Donc... et ça a été quatre ans... non, trois ans après sa construction. Donc, ça dépend de l'état des terrains, de l'utilisation puis de la qualité de construction.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1645 D'accord. Maintenant, dans votre mémoire, vous nous parlez du grand terrain, vous dites un autre de 105 par 60 répondrait; on comprend que c'est une demande. Tantôt, vous avez remercié la Commission de la Capitale nationale pour son ouverture, est-ce que vous avez eu des confirmations que vos demandes étaient acceptées?

1650 **M. DAMIEN DE HALLEUX :**

Suite à notre intervention le 8 novembre dernier, il a été convenu par l'arrondissement de maximiser l'espace utilisable situé entre la côte à Gignac puis la station de pompage située 300 mètres plus loin, à l'ouest.

1655 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

À l'ouest.

1660 **M. DAMIEN DE HALLEUX :**

1665 À l'ouest. Et donc, nous laissons les experts de la Commission de la Capitale nationale d'installer et de prévoir l'espace le plus grand possible pour pouvoir y installer des terrains de soccer. Si au lieu d'avoir un terrain de soccer qui fait 100 mètres ou 105 mètres, on en a un qui fait 105 mètres par 55, bien on sera bien heureux de l'avoir malgré tout.

1670 Sauf qu'il faut que je vous explique pourquoi est-ce qu'il faut avoir un grand terrain de soccer. C'est parce qu'on va y faire jouer des jeunes qui ont 14, 15, 16, 17 ans puis l'idée c'est qu'en termes de dimensions, c'est assez élastique les dimensions d'un terrain de soccer avec certaines limites, sauf quand un jeune qui botte d'un but vers l'autre but, s'il parvient à atteindre l'autre but d'un seul coup, ça n'a pas beaucoup de bon sens. Puis ça limite beaucoup l'utilisation des terrains de soccer si vous avez un petit terrain de soccer.

1675 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Mais, par exemple, si vous aviez un tournoi ou un événement de ce genre-là, est-ce qu'il y a des dimensions minimales...

1680 **M. DAMIEN DE HALLEUX :**

Oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1685 ... qui doivent être exigées pour que les matchs puissent être reconnus?

M. DAMIEN DE HALLEUX :

1690 Oui. Les dimensions minimales pour les plus jeunes des enfants, pour le soccer A11, c'est 45 mètres par 90 mètres. Sauf que sur ces terrains-là, vous allez faire jouer des enfants de 12 ans, 13 ans et des gens qui sont plutôt récréatifs plutôt que compétitifs.

1695 Si vous voulez faire jouer des jeunes de 14, 15 ans, des garçons plutôt que des filles, à ce moment-là, il faut un terrain plus grand parce que ça n'a pas de bon sens de faire jouer des jeunes qui seront capables, d'un botté, d'arriver de l'autre côté du but. C'est donc la raison pour laquelle plus grand est votre terrain, plus d'équipes et plus de potentiel vous aurez pour l'utilisation du terrain de soccer.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1700 Donc, c'est une considération d'ordre pratique, mais est-ce qu'elle est fixée dans des statuts ou dans un règlement quelque part?

M. DAMIEN DE HALLEUX :

1705 Oui, vous pourrez les voir sur le site de FIFA, la Fédération internationale de football...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1710 De football, j'imagine.

M. DAMIEN DE HALLEUX :

1715 Oui, mais le A, en tout cas.

M. ROBERT LAGACÉ :

C'est en anglais.

1720 **M. DAMIEN DE HALLEUX :**

Amateur.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1725 Ce n'est pas quelque chose comme ça?

M. DAMIEN DE HALLEUX :

1730 En tout cas.

M. ROBERT LAGACÉ :

Association.

1735

M. DAMIEN DE HALLEUX :

Association, oui, c'est ça, c'est ça. Puis alors, à ce moment-là, vous allez voir ces dimensions qui sont disponibles.

1740

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Une petite dernière.

1745

M. DAMIEN DE HALLEUX :

Allez-y.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1750

Votre étude de 2005 de six pages, pouvez-vous nous la faire parvenir?

M. DAMIEN DE HALLEUX :

1755

Oui, je l'ai ici, je peux vous la donner sur format papier ou format électronique.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Parfait, merci beaucoup.

1760

M. DAMIEN DE HALLEUX :

Bienvenue.

1765

LE PRÉSIDENT :

Merci, messieurs.

M. DAMIEN DE HALLEUX :

1770

Merci.

M. ROBERT LAGACÉ :

1775 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1780 Le prochain intervenant, le Port de Québec, monsieur Éric Fortin.

LE PRÉSIDENT :

 Voulez-vous présenter vos collègues, s'il vous plaît?

1785 **M. MARCEL LABRECQUE :**

1790 Bonsoir, Monsieur le Président. Mon nom est Marcel Labrecque, je suis vice-président exploitation à l'Administration portuaire de Québec. Je suis accompagné de monsieur Éric Fortin, directeur des activités commerciales, et de monsieur Patrick Robitaille qui est directeur du marketing et développement des affaires.

M. PATRICK ROBITAILLE :

1795 Donc bonsoir, tout le monde. On va commencer avec le contenu de la présentation. En fait, ce qu'on a décidé de faire ce soir, au lieu de lire de long en large le mémoire qu'on vous a fait parvenir jeudi passé, on a préparé une présentation PowerPoint qui résume l'essentiel du message qu'on a à vous livrer sur le projet qui est discuté ce soir.

1800 Alors le contenu de la présentation va comme suit : on va vous présenter notre mission et un court portrait de ce qu'on est, l'Administration portuaire de Québec, les principales activités portuaires du secteur de l'anse au Foulon qui est le principal secteur concerné par le projet, les enjeux pour les activités portuaires et une conclusion de tout ça.

1805 Alors l'Administration portuaire de Québec est une agence fédérale définie par la Loi maritime du Canada. Tout comme 18 autres Administrations portuaires, comme Vancouver et Montréal, l'APQ – donc l'Administration portuaire de Québec – fait partie du réseau portuaire national. Alors ce que ça veut dire, ça, c'est qu'on doit à la fois être au service de la région immédiate dans laquelle on est, mais également au service du commerce extérieur canadien. Ça fait partie de ce que la Loi nous demande de faire.

1810 En bref, le Port de Québec constitue l'un des plus importants ports canadiens, tant au niveau du tonnage manutentionné qu'en termes de retombées économiques générées. À titre d'exemple, en 2005 on devrait être le lieu... le Port de Québec devrait être le lieu de 23 millions de tonnes de marchandises en transit, en provenance ou à destination d'une cinquantaine de pays. C'est principalement des marchandises en vrac, solides et liquides.

1820

L'APQ est administrée par un conseil d'administration de sept personnes, quatre des sept personnes représentent les usagers du port, les trois autres sont nommées par les trois paliers de gouvernement, donc le gouvernement fédéral, provincial et la Ville de Québec nomment les trois autres membres du conseil.

1825

Les propriétés administrées par l'APQ totalisent plus de 200 hectares de terrains aménagés, tous situés sur la rive nord du Saint-Laurent.

Alors dans le plan d'eau du Port de Québec, on retrouve également les installations d'Ultramar qui sont situées sur la Rive-Sud, qui font partie donc du plan d'eau et des activités du port, par contre elles ne sont pas situées sur les propriétés qui sont administrées par l'APQ.

1830

De cette superficie, il y a environ 53 hectares de terrains entre les propriétés de la Garde côtière canadienne qui sont situées plus à l'est du secteur et les terrains occupés par le Yacht Club de Québec. À cela s'ajoutent quelques propriétés d'intérêt reliées au projet, notamment le quai Frontenac et la plage Jacques-Cartier.

1835

Alors si on se penche un peu plus sur le secteur portuaire de l'anse au Foulon. En 2004, ce secteur portuaire a été le lieu de transit multimodal pour plus de un million de tonnes de marchandises et, à l'instar des autres secteurs portuaires, les activités du secteur de l'anse au Foulon nécessitent, en plus de l'accès maritime, ça va de soi, des accès routiers et ferroviaires efficaces.

1840

Alors comme vous savez, un port c'est un lieu de transit, les marchandises ne poussent pas sur les quais, elles doivent rentrer d'une façon ou d'une autre et quitter le port par ces mêmes façons.

1845

Parmi les principales marchandises manutentionnées, on en a une liste ici, alors il y a le sel de déglacage, les engrais agricoles et industriels, les grains de provende, la dolomie et le calcaire, le sucre brut, les granules de bois et certaines marchandises générales, par exemple l'acier. Alors c'est des cargos qui sont en transit sur les quais qu'on retrouve au secteur de l'anse au Foulon.

1850

Pour diviser les deux sortes de trafic portuaire qu'on a dans ce secteur-là, on peut les regrouper en deux catégories. La première, c'est ce qu'on appelle les activités en transbordement, c'est-à-dire des marchandises qui passent sur les quais et qui ne sont ni consommées ni produites dans la région de Québec.

1855

Alors l'exemple qu'on peut donner avec ça, c'est le trafic de sucre brut qui est une de nos activités au secteur. Alors le sucre est en provenance d'Australie ou du Brésil, arrive par bateau jusqu'au secteur de l'anse au Foulon, est déchargé, entreposé. Par la suite, des navires canadiens vont venir chercher le même sucre pour l'acheminer dans la région de Toronto. Alors dans ce cas-là, le seul mode de transport impliqué c'est le bateau, donc c'est de navire à navire.

1860

On appelle ça des activités en transbordement.

Les autres sortes de marchandises qui sont en transit dans le secteur portuaire de l'anse au Foulon, c'est davantage des trafics qui sont consommés ou produits dans la région de Québec.

1865

Alors on a un tableau à l'écran qui nous donne quelques exemples des cargos qui sont en transit dans le secteur portuaire. Si vous prenez l'opérateur Midatlantic Minerals, les marchandises qu'importent cet opérateur sont la dolomie et du calcaire et, une fois que ça arrive à quai, donc une fois que c'est déchargé du navire et entreposé, le cargo va quitter pour une usine qui est située à St-Augustin, donc dans la région de Québec, qui s'appelle AFG. Alors la dolomie et le calcaire, ça sert à faire du verre, donc c'est un intrant dans leur production.

1870

Autre exemple, la Société canadienne de sel importe environ 200 000 tonnes de sel par année, par bateau. Le sel est entreposé sur les quais et donc les clients, les acheteurs, dans ce cas-là, ça va être le ministère des Transports du Québec, ou encore la Ville de Québec ou des petits entrepreneurs qui viennent s'approvisionner.

1875

Autre exemple, la Coop fédérée de Québec importe environ 80 000 tonnes d'engrais par navire et par chemin de fer annuellement et donc c'est la même logique, les engrais vont arriver par navire ou encore par train, ils sont déchargés, entreposés; par la suite c'est redistribué par camion, tout comme le sel et la dolomie d'ailleurs, principalement dans le bassin agricole de la Rive-Sud de Québec.

1880

Enfin, dernier exemple et c'est la même logique que pour l'exemple précédent, c'est-à-dire le Centre de distribution de Sillery qui, lui, importe entre 100 et 200 000 tonnes de grains de provende, encore une fois par bateau et par chemin de fer. C'est déchargé, entreposé, manutentionné et par la suite ça quitte le secteur portuaire par camion.

1885

Donc toutes ces opérations-là génèrent évidemment du camionnage, génèrent de la circulation ferroviaire et du trafic maritime.

1890

Alors en 2004, puisqu'on parlait de transport ferroviaire, l'activité portuaire a généré en 2004 environ 2500 wagons de marchandise. C'est un trafic qui peut varier beaucoup, alors d'une année à l'autre ça peut changer, dépendamment du mode d'approvisionnement que les opérateurs vont choisir. Alors s'ils choisissent le train plutôt que le navire, ça veut dire plus de wagons, moins de bateaux, et vice versa.

1895

La répartition de ce trafic s'effectue à part égale entre l'antenne ferroviaire du CN, donc l'antenne Champlain, et celle du chemin de fer Québec-Gatineau qui est le tunnel qui aboutit près de la côte Gilmore. Alors d'une année à l'autre ça peut changer, ça peut être 50-50 en pourcentage, 60-40, dépendamment des années.

1900

L'APQ estime que ses activités génèrent en moyenne 200 mouvements de camions quotidiennement sur le boulevard Champlain, et là on parle de mouvements de camions qui transportent du cargo, alors il ne faut pas oublier encore une fois que, souvent, le camionneur arrive au port vide, va venir chercher la marchandise et quitte plein, ou l'inverse. Donc le nombre

1905

réel de transits est supérieur à 200 évidemment. Compte tenu de la saisonnalité de certaines activités, il peut y avoir des variations supérieures et inférieures.

1910 Voilà. Donc on arrive aux enjeux. L'APQ estime que la réalisation du projet doit considérer certains éléments qui sont vitaux pour les activités portuaires et, bien sûr, les emplois et les retombées économiques qui en dépendent.

1915 Alors les quatre enjeux qu'on a identifiés sont précisés davantage dans le mémoire, c'est les carrefours giratoires, la réduction de la vitesse, les traverses piétonnières et les stationnements. Et, dans le fond, les quatre, on peut les résumer de la façon suivante, c'est qu'il faut que les aménagements qui seront faits avec ces éléments-là permettent une circulation efficace des camions et du chemin de fer, en fait des trains et des camions.

1920 Donc, à prime abord, les carrefours giratoires, ce n'est pas une grande problématique à condition qu'ils soient aménagés en fonction de ce que Transports Québec reconnaît comme des normes minimales de largeur au niveau du boulevard pour que le camion puisse entrer de façon sécuritaire et efficace dans le rond-point et qu'en même temps il puisse y avoir une deuxième voie où il y a une voiture qui circule en même temps. Donc on n'est pas contre le fait qu'il y ait un
1925 carrefour giratoire, à condition que ça puisse être fluide. C'est ce que ça veut dire.

 Les traverses piétonnières, ce qu'on... et je pense que Transports Québec, je ne veux pas parler pour eux, mais je pense que Transports Québec reconnaît cette problématique-là aussi. C'est que ce n'est pas un mariage facile de faire un carrefour giratoire avec une traverse
1930 piétonnière, ça va un peu à l'encontre. Les deux vocations nous semblent un peu incompatibles.

 La réduction de la vitesse, encore une fois, ce n'est pas un élément qu'on considère qui est si important que ça. Actuellement la vitesse est en trois paliers : elle passe de 80 à 70 à 50
1935 km/h. Alors si ça devait baisser de 70 à 60 sur une partie du boulevard où les projets sont prévus, dans le fond le tronçon est très court, donc il n'y a pas un véritable impact sur le plan de transit que le camionneur va prendre pour rejoindre le secteur portuaire ou pour quitter le secteur portuaire.

1940 Par contre, s'il y a un ensemble d'éléments qui sont aménagés, comme des traverses piétonnières à tous les 100 pieds, davantage de feux de circulation, des *speed bumps* – comment qu'on dit ça? – des différents aménagements comme ça, ça, ça va avoir un impact qui est beaucoup plus significatif que simplement la limite de vitesse permise.

1945 Enfin, les stationnements, c'est un peu la même chose. On n'est pas contre évidemment l'aménagement de stationnements le long du boulevard à condition que les stationnements aménagés ne signifient pas que le boulevard passe de deux voies à une voie de large lorsque la voiture est stationnée.

1950 Donc encore une fois Transports Québec a des normes là-dessus et c'est ce sur quoi on se fie, dans le fond. Si Transports Québec juge que c'est possible de faire ça, c'est-à-dire

d'aménager les stationnements tout en permettant le camionnage, alors ce n'est pas un gros problème pour le Port de Québec.

1955 Donc un rappel aussi, c'est que le boulevard Champlain c'est le seul accès possible pour les terminaux situés dans le secteur portuaire de l'anse au Foulon. On ne peut pas dérouter ces camions-là dans d'autres endroits, ils ne peuvent pas emprunter un autre chemin pour rejoindre l'anse au Foulon. La circulation lourde reliée à ces activités ne peut être détournée, donc, vers des routes alternatives.

1960 Dans le cas du trafic en transit, il faut tenir compte qu'en réduisant l'accès sur le boulevard Champlain, on crée une pression ailleurs dans le système. Le camion, il ne disparaîtra pas, il va emprunter un autre chemin, et il faut mesurer les pour et contre de telles contraintes.

1965 En conclusion, le secteur de l'anse au Foulon est un secteur en mutation. Au cours des 15 dernières années il y a des activités qui sont disparues, des activités de manutention de marchandises, j'entends, il y en a de nouvelles qui émergent, et le développement des activités à venir repose dans tous les cas sur une multimodalité efficace. C'est le cas pour des projets éventuels de cabotage ou dans le développement futur d'un terminal de croisière ou pour tout autre projet. Alors l'intermodalité, au secteur, ce n'est pas un luxe, c'est quelque chose qui est
1970 essentiel pour la bonne conduite des opérations portuaires.

 En conclusion, donc on ne s'oppose pas au projet, loin de là, mais on insiste pour que les aménagements à venir, de quelque forme que ce soit, ne causent pas d'impact négatif sur l'un des plus importants moteurs économiques de la région de Québec, je fais référence au Port de
1975 Québec.

 Québec est une région ouverte sur le monde, prête à profiter de la croissance des échanges commerciaux, alors pour ces raisons on considère que la double vocation du boulevard Champlain, donc à la fois urbaine et qui permet la circulation lourde, c'est du domaine
1980 du possible. Alors merci.

LE PRÉSIDENT :

1985 Merci. Si j'ai bien compris de votre mémoire, votre préoccupation principale pour les giratoires, c'est le passage des piétons. Est-ce que c'est bien ça?

M. PATRICK ROBITAILLE :

1990 Oui, entre autres, oui. En fait, c'est que ce qu'on comprend de l'utilisation du carrefour giratoire, c'est que ça permet un ralentissement du trafic, mais sans mettre un feu de circulation. Alors s'il y a des passages piétonniers, bien, forcément il va y avoir comme un feu, il va y avoir un ralentissement, un arrêt en fait de la circulation, et comme le carrefour est plus large que les simples voies du boulevard, bien l'arrêt va être encore plus long dans le fond que si c'est une
1995 traverse piétonnière à un feu de circulation normal ou régulier.

Veux-tu compléter?

M. MARCEL LABRECQUE :

2000 Donc, ce qu'on souhaite, c'est qu'il y ait un choix logique qui soit fait, si on veut favoriser un nombre de passages élevé, il faudra peut-être réévaluer le besoin du carrefour giratoire. Donc, je pense... on se fie sur Transports Québec, mais ce qui compte pour le Port de Québec, c'est d'avoir la notion de fluidité.

2005 Donc on a beau vouloir mettre une série de mesures qui semblent, prises individuellement, logiques, mais si l'ensemble donne des résultats qui ne fonctionnent pas, on va être pénalisés et ça aura comme effet pervers que ça va détourner potentiellement un trafic de camions dans d'autres artères de Québec qui sont déjà surchargées, et ça va entraîner ultimement que le coût de transport pour accéder au Port de Québec va être plus élevé, donc on va être moins compétitifs.

2010

LE PRÉSIDENT :

2015 Mais d'autres alternatives, il y a des intersections avec des feux, mais ça, est-ce que, s'il y a des feux, on va être obligés d'arrêter plus souvent, je pense, non?

M. MARCEL LABRECQUE :

2020 La question des feux, on est bien d'accord avec ça, là. C'est dans la façon, les choix qui seront faits entre, par exemple, si on décide d'aller de l'avant avec le carrefour giratoire, le positionnement des traverses sera important, donc c'est ça qu'on veut souligner à la Commission, de se pencher sur cette question, et aux concepteurs de se poser des questions.

LE PRÉSIDENT :

2025 Merci. Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2030 Oui, j'en ai une que je vais vous poser à vous parce que le Groupe Océan a refusé de répondre, c'est-à-dire il a eu la politesse de dire : «Je vais laisser répondre le Port de Québec.»

2035 J'avais demandé à son représentant, et vous nous avez cité, là, des entreprises qui dépendaient de vos services, qu'est-ce que ça représentait en termes d'emplois, là, dans la région de Québec le Port de Québec, qu'est-ce que ça affecterait, advenant, par exemple, que ses services ne soient plus disponibles? Qu'on ait une idée de l'ordre de grandeur.

M. PATRICK ROBITAILLE :

2040 Oui, en termes d'emplois, la dernière étude d'impact économique qu'on possède date de 1995. C'est avec des volumes qui étaient à ce moment-là inférieurs à ceux qu'on fait maintenant. Par contre c'est une autre sorte d'activités qu'on fait aujourd'hui, donc c'est difficile de savoir si ça a augmenté, si c'est stable ou ça a légèrement diminué.

2045 Mais les derniers chiffres qu'on a, pour répondre, c'est 350 M \$ de retombées annuelles, dont 110 M \$ générés en taxes, et c'est l'équivalent de... c'est-à-dire et ça représente 6500 emplois. Donc ça, c'est l'ensemble de l'industrie maritime, ce n'est pas seulement le secteur de l'anse au Foulon. C'est l'ensemble du Port de Québec ou l'industrie maritime de Québec.

2050 Isoler le secteur de l'anse au Foulon, c'est un peu plus compliqué. On peut difficilement faire une règle de trois par rapport au tonnage généré, mais on n'a qu'à penser au nombre d'entreprises qui sont situées dans le secteur, vous avez – j'en ai cité quelques-unes tantôt – vous avez Midatlantic Minerals qui est un tout petit terminal, c'est quelques employés et les emplois directs et indirects qui vont avec ça, donc les camionneurs qui vont s'approvisionner là.

2055 Vous avez la Compagnie d'arrimage de Québec qui a son siège social là, qui a des activités un peu partout le long du Saint-Laurent et ailleurs dans le Port de Québec, mais également dans le secteur de l'anse au Foulon. Donc la part d'emplois qui relèvent du secteur de l'anse au Foulon pour cette entreprise-là, je ne peux pas répondre, mais l'entreprise est située là quand même.

2060 Bref, vous en avez quelques-unes comme ça. On pourrait vous faire parvenir une liste d'opérateurs avec le nombre d'emplois directs des gens qui occupent le site, mais il faut le voir dans un sens plus large.

2065 Il faut le voir dans un sens plus large, puisque les activités en transbordement génèrent des emplois pour des... il y a des personnes qui ne sont pas nécessairement basées dans le secteur de l'anse au Foulon. O.K. Donc c'est tout ça qu'il faut voir aussi, mais je n'ai pas de chiffre à vous donner de façon précise parce que je ne le connais pas, donc je ne peux pas vous en inventer un.

2070 Et il ne faut pas oublier aussi qu'il y a une interdépendance entre les différents secteurs portuaires, donc il y a celui de l'anse au Foulon qui est le long du boulevard Champlain, il y a le secteur de l'estuaire qui est situé à l'autre bout.

2075 Donc si on met de la pression sur un secteur portuaire qu'il y a des cargos qu'on peut relocaliser, bien les clients, les opérateurs, tout le monde va essayer de ne pas perdre la business, comme on dit. Donc si on réduit l'achalandage dans un secteur portuaire pour le créer ailleurs, dans un secteur qui est encore plus au centre-ville, ce n'est pas nécessairement une bonne stratégie non plus, régionalement.

2080

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2085 D'accord. Bien, par exemple, vous aviez dans votre mémoire de 2000, identifié le secteur du bassin Brown, ce que les gens appellent plutôt l'anse Brown, comme éventuellement un endroit pour en faire un terminal de cabotage. Bon.

2090 Vous avez encore mentionné le cabotage, là, dans les nouveaux modes de transport qui s'en viendraient; par contre, on a aussi appris que l'anse Brown allait probablement être aménagée à d'autres fins. Est-ce que ce terminal-là serait toujours prévu dans le secteur de l'anse au Foulon?

M. MARCEL LABRECQUE :

2095 Exactement, l'anse Brown constituait à l'époque une réserve foncière pour compléter les aménagements du secteur du quai 101 où il y a un hangar. À l'époque, il y avait présence de marchandises générales dégroupées, ce qui nécessitait d'avoir des installations d'entreposage intérieur et des espaces extérieurs pour entreposer également les marchandises.

2100 Il y a eu une évolution dans le domaine et ce qu'on parle, là, en termes de cabotage, c'est pour donner suite à la politique du gouvernement du Québec en matière de développement du transport maritime de courte distance sur le fleuve Saint-Laurent où, comme il y a des projets actuellement qui se réalisent entre Sept-Îles et Trois-Rivières, il y a certaines commodités telles les lingots d'aluminium, des copeaux de bois, qui transitent des ports de la Côte-Nord vers des
2105 marchés de consommation comme Québec et Trois-Rivières en utilisant des barges, et qui élimine des routes du Québec un nombre important de camions.

2110 Donc on pourrait réaliser au secteur de l'anse au Foulon, dans le secteur des quais 101, 102 et 103, des... on pourrait aménager des installations pour faire du cabotage de courte distance, qui ferait en sorte que ça permettrait d'atteindre la politique du gouvernement du Québec à cet égard et ça entraînerait, de ce fait, un nombre plus important de camions dans le secteur et sur le boulevard Champlain.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2115 Qui variera selon le type de transport et qu'on ne peut pas quantifier pour l'instant?

M. MARCEL LABRECQUE :

2120 Bien, ça dépend toujours du type de produits qui pourraient être acheminés.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Merci.

2125 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur. Prochain intervenant, le Syndicat des condos Les Villas de l'Anse, s'il vous plaît. Vous êtes monsieur Jacques Martin?

2130

M. JACQUES MARTIN :

Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, monsieur Haemmerli.

2135

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Bonsoir.

M. JACQUES MARTIN :

2140

J'ai juste une petite présentation, je ne présenterai pas le document au complet, ce serait trop long, je vais plutôt le résumer, mais je vais vous demander quand même de jeter un coup d'œil sur quelques diapositives principales.

2145

Alors je représente le Syndicat de copropriété, on est 30 propriétaires de maisons de ville situées du côté sud du chemin du Foulon mais nord au boulevard Champlain, numéro civique 2167 à 2225. Je vous montre une vue aérienne. Alors on a la côte de l'Église, la côte Gignac. Évidemment, c'est le secteur 4 du projet Les Jardins et nos résidences sont situées ici au nord de la voie ferrée, la voie ferrée qui est ici.

2150

Alors nos résidents, dont je suis le porte-parole... on trouve que c'est un projet qui a une valeur appréciable, l'ensemble du projet va améliorer la beauté du secteur, ça va devenir un espace vert. On peut amener toutes sortes de variations, l'accès au fleuve, je suis entièrement d'accord avec beaucoup de choses qui ont été dites, mais il me semble qu'actuellement on a une forme de compromis qui est valable.

2155

Au niveau de nos condos en particulier, de nos résidents, on a cependant une inquiétude concernant le bruit qui va être modifié, le niveau sonore qui serait modifié par le rapprochement du boulevard, et aussi la perte de visibilité sur le fleuve. Vous comprendrez qu'on a acheté ces endroits-là pour la vue sur le fleuve, pour la vie près du fleuve, pour nous c'est une richesse.

2160

Maintenant, si je vous ramène à l'écran, j'ai pris les diapositives que je pouvais utiliser avec mes moyens personnels. On veut rapprocher le boulevard de longue main vers nos résidences; nous, on craint que ça, ça va augmenter le bruit. Malgré qu'on va réduire la vitesse, du moins la vitesse affichée, malgré qu'on va rétrécir les voies, on pense que ça va être très difficile de diminuer la vitesse au point de vue pratique.

2165

Principalement l'été, il y a beaucoup de motos la nuit, ça passe très rapidement et puis les camions aussi, le jour, lors des heures de passages les plus fréquents, les heures de haut niveau, c'est évidemment le matin, entre 7 h 30 et 8 h 30, le soir entre 4 h et 6 h, 6 h 30, alors on craint que ça augmente le niveau de bruit.

2170

Deuxième point aussi qui nous touche aussi, c'est le stationnement en parallèle, mais j'y reviendrai.

2175

Concernant les modifications du boulevard, je voudrais attirer votre attention sur trois autres photos que je vais vous montrer. Au point A, vis-à-vis nos résidences, la voie ferrée est au même niveau que nos terrains. Un petit peu plus à l'ouest, la voie ferrée est à 7-8 pieds de hauteur – je vous montrerai des photos – et au point C, presque vis-à-vis la Maison des Jésuites, on n'a pas d'accès... on ne voit pas le fleuve, on ne voit pas les maisons.

2180

Alors ce qu'on voudrait, évidemment, c'est que le boulevard soit modifié, que la courbe soit légèrement décalée, peut-être le rond de la courbe accentué pour la déplacer vers l'ouest où ici, là, vis-à-vis la voie ferrée, où on a un remblai qui empêche le bruit d'atteindre les maisons et empêche aussi... il n'y en a pas de vue, à ce moment-là, les maisons, ici, n'ont pas de vue sur le fleuve.

2185

Alors en tassant le boulevard vers l'ouest, on améliore la situation chez nous, pour nos résidences, et on ne brise pas l'intérêt pour nos voisins de l'ouest, et on crée sensiblement une même surface de disponible entre le boulevard et le fleuve.

2190

Alors je vous amène sur les photos suivantes, au point A par exemple. Alors ça, c'est pris du boulevard, on voit ici nos résidences, superbe endroit, avec le niveau de la voie ferrée, ici. Je vous amène un petit plus vers l'ouest et la photo est prise en regardant vers l'ouest, les premières maisons à côté de nos résidences, et plus on se dirige vers l'ouest, on voit que les maisons, on les voit de moins en moins. Donc leur portée, ici à cet endroit-là, c'est le deuxième étage.

2195

Et, en photo numéro 3, on est un peu à l'est de la Maison des Jésuites. La Maison des Jésuites serait sensiblement ici. À ce moment-là, il n'y a pas de perte de visibilité et le bruit est ralenti ou diminué par le remblai de la voie ferrée.

2200

Alors si je reviens rapidement sur la photo originale, alors ce qu'on demande, ce qu'on suggère, c'est que la commission... le *projeteur* déplace autant que faire se peut la courbe vers l'ouest.

2205

Deuxième aspect, je l'ai mentionné, la visibilité, perte de visibilité. Évidemment, ici on projette à l'origine, vis-à-vis nos copropriétés, des stationnements en bordure, alors si possible, on voudrait que ces stationnements-là soient déplacés plutôt, encore là, vers l'ouest où il y aurait de la place, même du côté nord, ici, du boulevard.

2210

Je reviens, j'ai oublié de mentionner que, concernant le bruit, il serait important, on voudrait absolument qu'il y ait une étude des niveaux de bruit avant les travaux en été, parce que c'est en été qu'on est le plus dérangés, nos fenêtres sont ouvertes, on est déjà dérangés par le bruit. Et puis, oui, on voudrait que cette situation-là ne soit pas empirée.

2215

Donc prendre le niveau du bruit avant les travaux et après les travaux, et qu'on nous garantisse que les normes du ministère des Transports, et les normes les plus récentes, soient acceptées. C'est 55 décibels le maximum.

2220

Alors c'est ça, nos préoccupations. C'est un beau projet, on espère toutefois que nos préoccupations vont être tenues en compte. Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

2225

Merci, monsieur Martin. J'ai une question : est-ce que les changements que vous venez de montrer, c'est la première fois qu'ils ont été présentés à la Commission de la Capitale nationale ou vous les avez déjà présentés?

2230

M. JACQUES MARTIN :

J'ai déjà fait mention dans la séance du 25 octobre et on m'a expliqué qu'on n'avait pas trop le choix de déplacer le boulevard, que ça entrerait dans le concept général avec lequel je suis d'accord, donner l'accès aux rives du fleuve.

2235

On a mentionné aussi surtout le fait que la vitesse étant diminuée, que la largeur étant diminuée aussi, que le bruit ne serait pas augmenté de façon essentielle. Nous, on pense quand même qu'on pourrait déplacer le boulevard... déplacer la courbe, faire la courbe autrement pour l'éloigner de nos résidences.

2240

Parce que sur le chemin du Foulon, entre la côte de l'Église puis la côte Gignac, il y a probablement 60 propriétés dont les 30 nôtres ont le plus de visibilité actuellement directement sur le fleuve, et malheureusement on rapproche la courbe presque à cet endroit-là exclusivement. On trouve ça malheureux.

2245

On perd aussi le terrain de balle, aussi, qui va être perdu, là. Ça n'a pas été fait mention, mais on perd le terrain de balle. Moi, je ne suis pas un amateur, mais il y a des jeunes, là, qui jouent régulièrement au baseball puis qui ne se sont pas présentés ici, là, mais je trouve ça malheureux qu'on déplace aussi les terrains de soccer, c'est beaucoup d'argent, tout ça. Mais je pense que dans le concept c'est un compromis, il faut faire un compromis, éloigner... on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

2250

Nous, ce qu'on demande, c'est : oui, c'est un beau projet, oui, ça a du sens, s'il vous plaît, tenez compte de ce rapprochement-là qui est nuisible en particulier pour notre petit domaine pour le bruit et l'aspect visuel.

2255

Dans l'aspect visuel, Monsieur le Président, on sait qu'il y aura des arbres, ça va déjà nuire à notre visibilité. On ne veut pas s'opposer à la plantation d'arbres, je pense que ça va faire partie du décor, c'est important, mais les voitures, ça, c'est moins intéressant dans un décor.

2260

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Haemmerli?

2265 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui. Bien moi, je vais référer à votre mémoire puisque c'est le document qu'on a vu avant ce soir. À la page 4, vous nous dites :

2270 **«Le projet initial laissait voir un accès plus important au fleuve.»**

Vous parlez de la plage, d'un transport fluvial. Puis là, vous dites :

2275 **«Les copropriétaires ont maintenant l'impression de subir plus d'inconvénients que d'avantages.»**

M. JACQUES MARTIN :

2280 Bien, justement, l'ensemble du projet en faisait... faisait quelque chose de plus grandiose, de plus intéressant, de plus grandiose. Il y avait aussi le marais du côté du quai Irving, il y avait quand même un intérêt plus global.

2285 Là, on s'en tient au minimum, monétairement c'est correct, mais on reste pris à ce moment-là, quand même, avec des inconvénients, là. On a moins d'avantages, mais on demeure avec les mêmes inconvénients qu'on avait.

2290 À l'origine, en 2004, la proposition qui avait été faite, si je ne me trompe pas de date, 2002 – j'ai un petit peu de misère avec mes dates, je m'excuse – mais une réunion à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, on s'était montrés satisfaits de l'ensemble du projet, je pense que tout le monde, le quartier du Foulon, le quartier du Cap-Blanc aussi, étaient favorables au projet.

2295 On demeure favorables au projet, c'est un petit peu décevant de voir certains aspects s'enlever, mais c'est correct. Je pense que c'est le bon sens qui prime, encore là c'est du compromis. S'il vous plaît, pensez à nous.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2300 O.K. Vous nous dites aussi que vous voulez une étude de suivi du bruit... bien, une caractérisation avant puis un suivi après?

M. JACQUES MARTIN :

Oui.

2305 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Vous désirez aussi que le niveau de 55 dB(A) soit respecté à la suite des travaux, mais si on se fie à l'étude d'impact sonore, je pense que pour certaines des résidences, le niveau serait déjà au-dessus de 55 dB(A).

2310

M. JACQUES MARTIN :

Alors, à ce moment-là, il ne faudrait surtout pas le dépasser. Il faut faire attention, il y a un secteur vis-à-vis... je n'ai pas pu étudier la question des bruits, je ne suis pas un spécialiste là-dedans, et c'est évident que vis-à-vis la côte du Verger, les décibels doivent être... le niveau de bruit doit être dépassé de façon assez importante, mais chez nous actuellement, là, ça demeure très acceptable actuellement, et on a peur que ça augmente.

2315

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2320

D'accord.

M. JACQUES MARTIN :

On ne voudrait pas que ça augmente comme c'est le cas dans le bas de la côte du Verger. De là notre demande.

2325

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Ça va. Et puis là, il y a quelque chose que j'aimerais clarifier parce que, dans votre mémoire, il y a une image où vous nous... il y a une perspective, là, depuis chez vous, au téléobjectif où vous dites :...

2330

M. JACQUES MARTIN :

2335

Oui, j'ai montré...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

... «On n'aimerait pas qu'il y ait des stationnements là avec des voitures», mais on en voit juste à l'avant de la photo. Ça, c'est quoi? C'est les stationnements de vos résidences?

2340

M. JACQUES MARTIN :

Oui. Si vous permettez, je vais aller rapidement... Oui, celle-là, peut-être que...?

2345

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Oui, c'est ça.

2350

M. JACQUES MARTIN :

Celle-là?

2355 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui.

M. JACQUES MARTIN :

2360

Oui, ce sont des automobiles qui sont à côté de nos résidences. Effectivement, elles cachent... si on est très bas au niveau du sol, elles nous cachent un peu la vue sur le fleuve, mais aussitôt qu'on est... je suis sur mon balcon qui est à trois pieds du niveau du sol à peu près, 36 pouces, je vois par-dessus, je vois très bien le fleuve ici.

2365

Alors si on met des autos en stationnement ici, ça va réduire la visibilité.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2370

O.K., ça va.

M. JACQUES MARTIN :

2375

Il y a une autre photo ici, c'est une vue encore plus générale. Voyez-vous, je suis sur le rail de chemin de fer et j'ai une vue d'ensemble du fleuve vers le pont. Alors c'est ça, c'est là, encore là, en plaçant des autos et en rapprochant le boulevard ici, on amène le bruit chez nous.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2380

Merci, monsieur. Ça va?

M. JACQUES MARTIN :

2385

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2390

M. JACQUES MARTIN :

Merci, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2395

Et le prochain intervenant, c'est monsieur Yvon Paradis.

M. YVON PARADIS :

2400 Bonsoir, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2405 Bonsoir, monsieur Paradis.

M. YVON PARADIS :

2410 C'est bien ça, Monsieur le Président, je vais aller chercher mes feuilles que je vais vous laisser. Le pourquoi que je m'intéresse aux Promenades De Champlain, c'est que je crois que j'ai des atouts pour la promotion future, après les fêtes de 2008, qui vont donner un impact plus large que les résidents de la Promenade De Champlain, qui va faire que ça aidera au niveau du tourisme extérieur à venir visiter les Promenades De Champlain.

2415 Ce n'est pas tellement gros ce que j'ai préparé et – je vais mettre mes petites lunettes – j'ai eu la chance, moi, d'avoir ce qu'on appelle un petit – oups! mon doux Seigneur, excusez, je vais essayer de sortir de là, comme on dit... on va y aller comme ça... et comment on fait, mademoiselle, pour sortir de cette dimension-là rapidement, ou sinon on va tout voir les belles petites photos... est-ce qu'on peut, excusez, on peut-tu rester ici pour que je présente seulement le... mais comment on fait pour rester seulement ce côté-ci? On va les voir tous, c'est ça? Bon, 2420 ça ne me dérange nullement.

2425 Si on regarde seulement ici, là, Monsieur le Président, c'est les deux tours de New York qu'on connaît depuis le 11 septembre, qui ont un impact néfaste sur le commerce, sur la visibilité administrative internationale et ainsi de suite, et moi, dans mon cas, je défends à l'heure actuelle un site qui devait rejoindre le boulevard Champlain et qui m'a été proposé de le présenter à la Ville de Québec et qui amorcerait un petit peu, d'une ampleur différente, vous allez le constater, le phénomène de la visibilité qu'on peut appeler... plutôt que de détruire les deux routes qui devaient mener à boulevard Champlain, qui nous mènent à un immense tunnel, on en ferait ici un immense nouveau trophée, et on va essayer d'aller dans ce sens-ci pour commencer.

2430 On a ici la présentation de boulevard, le début des Promenades De Champlain, sans les bretelles en question. Donc le ministre du Tourisme, monsieur Després, qui va détruire les deux bretelles qu'on ne voit pas et le tunnel qui est couché, moi, sans faire exprès, je suis allé déposer mon projet à la Ville de Québec en disant simplement que c'était pour être une catastrophe historique nationale que de – place de France – parce que, et j'avais autre chose à proposer, 2435 qu'on va voir dans deux secondes, c'est qu'on ne verrait pas du haut de la ville les escaliers, ce que ça descendait, du haut de la ville, on ne verrait pas, et des autres quadrilatères, Saint-Roch, Saint-Sauveur, Charlesbourg et ainsi de suite, on ne le verrait pas non plus parce qu'il y avait le phénomène des bâtiments, des commerces et ainsi de suite.

2440

Il m'est venu une idée comme ça, parce que j'ai des antécédents au niveau de design et ainsi de suite, et l'idée m'est venue de ceci, qui est complètement différente, où est-ce qu'on se trouve à sauver complètement les infrastructures existantes.

2445 Donc le projet ne coûte rien et va donner une dimension différente sur l'attrait de Drummondville pour venir dans les battures... dans les Promenades De Champlain, vu que ce sont... vu que c'est un site qui devait rejoindre Champlain et qui, sur son aspect francophone, viendrait naturellement faire les plus belles avenues à l'intérieur d'une petite ville de Québec qui est un peu le similaire qu'on peut appeler de Paris.

2450 Sur un côté, vous avez la Haute-Ville, sur l'autre côté, naturellement, vous avez aussi le phénomène, je veux dire, de la rivière Saint-Charles de ce côté-ci, vous avez le tunnel qui vient d'être sauvé et les fonds, à l'heure actuelle, qu'il faut absolument que vos responsables et que la Commission vienne aider dans ce dossier-là, c'est que, plutôt que de détruire un site qui a été
2455 construit spécialement, un peu comme les zoos, un peu comme l'Aquarium, ça a été fait expressément pour, dans le fin fond, faire de nous des grands constructeurs, hein.

On n'a jamais pu rien faire de cette dimension-là et, à la dernière minute, je n'ai pas voulu détruire le projet de monsieur L'Allier, au contraire, j'ai voulu, avec la demande de monsieur
2460 Audibert, en faire un site promoteur naturellement pour les Promenades De Champlain, qui serait un site qui serait visitable à l'intérieur, ce n'est pas finalisé, et Dieu merci, d'une certaine manière, on aura ici le parlement, il est à côté ici, c'est Honoré-Mercier que vous avez ici.

Il y aurait peut-être la mairesse de Québec qui donnerait une nouvelle arche de triomphe
2465 pour nos températures qu'on appelle, ici, un peu hivernales, du phénomène que, dans les Promenades De Champlain, à l'heure actuelle, on a une grande difficulté à franchir, et que mon projet, je crois, à longueur d'année, viendrait renforcer, c'est celui-ci, si je peux y arriver et si c'est là-dessus, je le souhaite...

2470 Excusez-moi deux petites secondes, Monsieur le Président... bon, pour faire du mal, pour faire du mal... – oui, c'est ici, excusez.

Naturellement, le problème c'est un six mois pendant 100 ans de temps où il y aura des
2475 fonds qui seront mis dans les Promenades De Champlain et, naturellement, si on peut attirer le tourisme qui est en plein cœur de la ville, et moi j'ai ce projet-là parce que j'avais une embarcation maritime qui est aussi grosse que le Queen Mary pour environ 2-3 M \$.

Donc je me disais, et c'est pour ça que j'approche la Commission, à dire que si, l'hiver, j'ai un projet qui est viable 365 jours par année, qui se trouve à créer aussi de nombreux emplois,
2480 de 4 à 500 emplois sur une embarcation maritime et à Place de France qui constituerait un facteur économique de croissance, pour continuer même par la suite à corriger les Promenades De Champlain, si on ne met pas tous les effectifs.

On dit tout le temps de ne pas mettre les mêmes œufs dans un même panier, donc on
2485 aurait deux génératrices avec l'embarcation maritime qui serait ici à Québec, qu'on a pour

*presque*ment rien, et la Commission, concernant les débuts qui devaient mener à Champlain, faire un grand triomphe par le biais de l'Arche de triomphe qui se trouvait à l'époque, pour nos origines, pour Napoléon qui voulait faire de la capitale, en Europe, la plus belle ville.

2490 Donc ici, pour le 400^e, qui viendrait marquer avec tous ces beaux projets-là, hein, qu'on a à l'heure actuelle, deux projets qu'on peut visiter à longueur d'année. Donc un qui vient, d'une certaine manière, offrir un triomphe à tous les Québécois comme de quoi qu'on a franchi un pays hivernal, mais qui seraient des projets, naturellement, qui viendraient renforcer l'économie.

2495 On dit tout le temps, on va nous conseiller dans les différents centres locaux de développement, d'avoir des projets un peu plus sérieux, hein, des projets qui vont avoir une certaine rentabilité ou quelque chose du genre, ou une certaine visibilité assez grande.

2500 Et je crois, et la raison pourquoi je suis ici ce soir, c'est que je crois qu'on peut avoir à ces deux endroits-là quelque chose qui va être... l'embarcation ici – je vais aller vous la chercher – l'embarcation qui pourrait naturellement être très attirante pour les gens de Drummondville, les gens de Toronto, les gens de...

2505 J'ai attaché l'année passée cette embarcation-là, qu'on appelle Bonjour Québec, durant la Transat de Québec-Saint-Malo, les milieux... ça, c'est un petit *sticker* que j'avais posé à 5 h le matin sur l'embarcation de Michael Birch.

2510 Souvent, par une mauvaise communication, ils n'ont pas pu mettre sur Internet, le gouvernement avec qui on avait marié la publicité, les dimensions de couleurs qu'on ne voyait pas sur Internet, et on sait que sur Internet on a une belle promotion internationale pour la Ville de Québec, et les gens n'avaient pas réussi à mettre ça.

2515 Mais présentement, moi qui se trouve à avoir comme on peut appeler au moins un acquis qui se trouve à être Place de France, parce que le site est complètement fait à l'heure actuelle, je n'ai pas d'affaire à le construire, j'ai seulement le dessus à faire, et le dessus en question pourrait, au niveau des fonds, être récupéré, plutôt que d'en faire, comme les deux tours, une démolition et en arriver à ne pas créer un nouveau site qui renforcerait les Promenades De Champlain, vu que ça l'a été fait pour rejoindre Champlain.

2520 Ici vous avez Vancouver qui, par le phénomène des embarcations maritimes, on sait très bien que c'est alléchant beaucoup pour la grande population et, vu qu'on l'a pour *presque*ment rien, je me dis que ça serait des atouts futurs de génératrice économique, de créativité d'emplois, de grande visibilité internationale pour notre côté qu'on peut appeler historique. On vient de cette grande avenue que tout le monde nous parle, ici, le fleuve Saint-Laurent, les effets portuaires et
2525 ainsi de suite, et on l'aurait pour *presque*ment rien.

 Souvent il s'agit d'avoir du bon vouloir en premier, avoir une bonne idée, avoir du bon vouloir, et d'avoir des bons atouts humains pour venir bâtir quelque chose, et moi je crois que, avec la Commission, il faudrait avertir le ministre que, pour Place de France qui viendrait donner

2530 un impact de visibilité plus grande au niveau international pour tous les cadeaux qu'on aura ici à Québec pour 2008, et dans la continuité.

2535 Que les deux projets que je présente, qui seront des projets qui ne coûteraient pratiquement rien, un en tous les cas, Place de France, qui naturellement me rapproche de votre table aujourd'hui, deux bretelles, un site qui n'a jamais servi, récupéré comme des grands constructeurs par le fait d'apporter un triomphe pour tous les Québécois, hein, d'avoir poussé un petit peu plus loin le phénomène, d'avoir bien agi en disant : «Bien, écoute, plutôt que de démolir les deux bretelles, on fait un triomphe de nos fêtes 2008, on offre un triomphe en tant que concepteurs québécois, qui viendrait renforcer les Promenades De Champlain.»

2540 Je ne veux pas prendre plus de temps, Monsieur le Président. En gros c'est une embarcation maritime que j'ai à offrir et qu'on aurait toujours en notre possibilité d'avoir. Les coûts sont en bas de 5 M \$. C'est un gros chiffre, 5 M \$, mais si on considère qu'il y aura 250 M \$ qui seront mis sous la neige, sans création d'emplois, sans visibilité internationale, sans génératrice économique, ça ne sera pas un problème de commandite mais, en tant que grands constructeurs, je crois qu'il faut ajouter les deux projets que je propose, surtout que un est déjà fait et, plutôt que d'en redonner des montants supérieurs pour en faire une démolition, qu'on tente au moins une étude et qu'on m'approche pour que je démontre que ce site-là va venir renforcer de l'extérieur.

2550 Les gens viendront fêter leur triomphe de réussite de mariage, de réussite de projet, et ainsi de suite, à cet endroit-là, et il y aura naturellement un rapprochement avec les fêtes de 2008 et tous les autres projets que les gens ici défendent, y compris tous les atouts qui sont importants à défendre et à bien implanter pour réussir mieux la promotion de la Ville de Québec. Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

2560 Merci, monsieur Paradis. Vos deux projets sont réellement en dehors des limites du projet que notre Commission est en train d'étudier. Est-ce que vous avez des commentaires sur le projet de la Commission?

M. YVON PARADIS :

2565 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2570 Le projet même.

M. YVON PARADIS :

Oui. Dans le projet même, naturellement, si on regarde les Promenades De Champlain, l'embarcation en question peut venir avec un tourisme renforcer l'intérêt des Promenades De

2575 Champlain, hein. Une immense embarcation, des étrangers qui vont apprécier le côté riverain de la ville de Québec, à long terme, été comme hiver, c'est définitif qu'on peut y avoir un certain impact touristique de promotion supérieur à seulement ce qu'on offre à l'heure actuelle.

2580 À l'heure actuelle, moi j'écoute, on aura beaucoup de jeunesse, on aura beaucoup d'individus qui auront le temps de faire du vélo, j'ai étudié beaucoup les Promenades De Champlain et je vois quand même qu'est-ce qui arrive au niveau des Promenades. On a-tu vraiment un intérêt?

2585 Les gens de Lévis, cet été je parlais avec plusieurs, oui, ils aiment les Promenades puis il y en a plusieurs qui se promènent, mais si on parle d'une grande masse, ce n'est pas les gens de Montréal, nécessairement, qui vont venir sur les Promenades, c'est quand même près de Québec.

2590 Et donc, pour renforcer les Promenades à long terme, avec une immense embarcation qui est permanente, été comme hiver, hein, pour la revalorisation du fleuve, des berges et ainsi de suite, et qui en plus se trouve à être une génératrice économique qu'on a pour *presquement* rien, soit en coupant un petit peu peut-être dans le haut de la rivière Saint-Charles où qu'on ne verra pas au niveau international pour attirer nos sources monétaires qui se trouvent à être le tourisme.

2595 Les Promenades De Champlain, les gens ne viendront pas de l'extérieur, de l'Allemagne ou de la Suède nécessairement, pour voir les Promenades De Champlain, mais avec une embarcation maritime plus intéressante, ces gens-là viendraient peut-être plus et iraient peut-être à la pêche, par la suite.

2600 Vous savez, on l'oublie présentement, l'embarcation maritime, mais vous avez le début dans le centre-ville, parce que c'est quand même un secteur important, un site qui est encore là, qui ferait un grand triomphe, et qui renforcerait un petit peu l'idéologie de construction, de savoir-faire ministériel, qu'à l'heure actuelle, comme je le montrais tantôt, les Promenades De Champlain ont un handicap sérieux, c'est l'hiver.

2605 Donc à l'endroit où est-ce qu'on se retrouve avec le début, hein, de rejoindre Champlain, on le ferait plutôt avec un grand triomphe et on viendrait renforcer le côté faible qu'on a sur le bord du fleuve, qui n'est pas un côté faible, mais qui viendrait, pour les touristes extérieurs, renforcer le chemin de Champlain...

2610

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2615

M. YVON PARADIS :

... les Promenades De Champlain, donc qui viendrait, je crois, aider et non nuire à une situation qui ne coûte rien.

2620 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2625 **M. YVON PARADIS :**

C'est là.

LE PRÉSIDENT :

2630 Merci beaucoup.

M. YVON PARADIS :

J'ai des docu...

2635

LE PRÉSIDENT :

D'autres questions, monsieur Haemmerli? Bon, merci beaucoup, monsieur Paradis.

2640 **M. YVON PARADIS :**

C'est moi qui vous remercie, je vous laisserai des documents et je vous laisserai des diapositives...

2645 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. YVON PARADIS :

2650

... pour le suivi.

LE PRÉSIDENT :

2655 Merci beaucoup.

M. YVON PARADIS :

2660 Et naturellement, je ferai des démarches auprès de la Ville de Québec, avec la nouvelle mairesse, pour regarder sérieusement le potentiel de retombées, là, de toutes ces choses-là.
Merci.

LE PRÉSIDENT :

2665 Merci. Prochain intervenant, monsieur Léonce Naud. Monsieur Naud, vous pouvez présenter votre collègue, s'il vous plaît?

M. LÉONCE NAUD :

2670 Alors, Monsieur le Président, mon collègue s'appelle Serge Plamondon et il travaille en foresterie à l'Université Laval.

 Mon nom, Léonce Naud, je suis géographe, et nous avons dans la salle aussi madame Édith Dufour qui fait partie de la Société des gens de baignade depuis de nombreuses années.

2675

 La Société, très rapidement, a été fondée en 96, suite à une démarche qu'on faisait pour essayer de trouver un accès à l'eau à Québec, et la Société travaille pour redonner accès et usage des plans d'eau publics aux Québécois et, dans le fond, elle est inspirée largement de ce que nous savons qui se passe en Europe et, dans une mesure quasiment identique, aux États-Unis, et nous essayons d'amener au Québec ce que nous connaissons de ces situations.

2680

 Très rapidement, mon collègue Serge va lire juste un petit bout du rapport préliminaire que nous vous avons donné. Après je ferai quelques points et, si vous nous le permettez, on passera quelques images qui auraient pu être mieux choisies si on avait eu plus de temps.

2685

 Les images porteront d'une part sur le fleuve et les êtres humains avec le fleuve, et d'autre part, c'est un peu une étude de quai ou qu'est-ce qu'on quai. On a pensé que ces deux domaines pouvaient être améliorés dans le projet.

2690

 Bon. Voilà, c'est Serge.

M. SERGE PLAMONDON :

 Bonsoir, Messieurs les Commissaires. Bonsoir à toute l'équipe.

2695

 Alors je vais juste vous lire un petit passage qu'on a dans le mémoire. Alors je commence en ce qui a trait avec le projet, alors pourquoi une telle intervention aux confins de la ville, c'est une question que l'on se pose, alors je vous lis ceci :

2700

«Avant le mouvement de décolonisation... »

(Lecture du mémoire)

«... pas encore notre mer ou notre fleuve.»

2705

 Alors à la question un peu que je disais tantôt quand j'ai commencé, pour dire : pourquoi une telle intervention, en parlant du projet, aux confins de la ville? Moi j'ai comme réponse : parce

que tous les terrains disponibles à aménager sont sous la juridiction du Port de Québec qui est situé aussi au centre-ville.

2710

M. LÉONCE NAUD :

Alors, rapidement, quelques points sur le projet et autour du projet.

2715

1. L'objectif du projet, redonner le fleuve aux Québécois. En réalité, on redonnera accès à une partie des rives du fleuve, mais pas tellement au fleuve lui-même.

2. Ce projet aurait dû faire l'objet de vigoureux débats publics dès sa conception initiale.

2720

3. Un seul et unique concept fondamental, celui d'une promenade maritime, a joué jusqu'ici du droit de cité. L'on invitait à le bonifier, mais non à le remettre en question ou à en concevoir d'autres.

2725

4. Il existe une antinomie fondamentale entre le concept d'un boulevard urbain et celui d'une voie d'accès pour des trafics portuaires.

2730

5. À Québec, depuis la fondation de la ville jusqu'au milieu du XIX^e Siècle, le fleuve a servi à bien des usages, notamment d'espace de loisirs pour les jeunes, puis les intérêts maritimes et portuaires ont monopolisé graduellement tous les rivages de la ville et bloqué un à un tous les accès et usages du fleuve, autres que portuaires.

2735

6. Les gouvernements ont dépensé des centaines de millions pour aménager des stationnements privés pour bateaux de plaisance, appelés marinas. Combien d'argent ont-ils dépensé pour que, quelque part, on puisse mettre un enfant à l'eau?

7. Si on déployait autant de génie pour faire flotter les gens dans le fleuve que nos ancêtres en ont mis pour faire flotter des billots, le fleuve deviendrait vite un lieu très animé.

2740

8. L'État québécois ne dispose d'aucun accès au fleuve au centre-ville de Québec. C'est pourtant dans le Vieux-Québec que se pressent des millions de visiteurs en plus des Québécois eux-mêmes. Clientèle nombreuse, visibilité internationale, importantes retombées sociales et économiques, voilà ce que l'État aurait obtenu en choisissant de redonner des accès au fleuve et des usages populaires de lots au cœur de sa capitale.

2745

9. Géographiquement, le choix du secteur d'intervention s'avère donc problématique. Il sera malaisé d'en fournir une raison plausible à un observateur extérieur.

10. Les hommes passent, la géographie reste.

2750

On aimerait juste présenter quelques images en espérant qu'on ne dépasse pas notre temps encore, et puis la première ça montrerait que le fleuve peut être accessible à des personnes. Ça nous apparaît fondamental.

2755 Ici vous avez Jacques Amyot, membre de l'Ordre national du Québec, qui à 75 ans vient de traverser le fleuve à la nage juste devant Québec. – Continue.

Une réunion d'amis après la traversée à la nage, justement – ne va pas trop vite – et là, l'arrivée était dans le bassin Brown, l'anse des mers.

2760 On peut imaginer qu'une traversée à la nage du Saint-Laurent, devant Québec, pourrait devenir aussi remarquable que la traversée en canot l'hiver, cependant disons que ce n'est pas une activité qui rentre dans les cadres. – On continue.

2765 L'arrivée, toujours dans l'anse des mers. Parfois les rives sont assez compliquées, là, du côté droit, mais il y aurait moyen de faire coïncider. Actuellement le plan pour l'anse des mers ne prévoit aucun usage de l'eau. – Continuons. – Il faut faire attention où l'on marche quand on sort parce que la plage n'est pas aménagée. En Europe, les plages ont été aménagées depuis 1820 et même avant ça, 150 ans. – On continue.

2770 C'est du côté de Lévis qu'on voit l'usage du fleuve, beaucoup plus que du côté nord, parce que le bord n'a pas été démoli par... ça fait que ça, vous avez le 24 juin, la course dans le Saint-Laurent. – Continue.

2775 Les préparatifs de départ de la course. Très peu passent dans les médias. Encore là c'est juste avant la course, vous avez Québec en arrière et c'est toutes sortes d'utilités du fleuve qu'on pourrait avoir. – On continue.

2780 Mais pour ça, il ne faut pas partir avec le concept que l'eau n'est pas accessible à des êtres humains parce qu'elle est polluée. Ce n'est pas vrai. – On continue.

Le bord du fleuve peut accueillir, justement, des personnes. Dans ce cas-là, l'impulsion est donnée par des Acadiens qui partent de Moncton, qui partent de l'Acadie pour venir faire des courses dans le Saint-Laurent. – On continue.

2785 L'organisateur, monsieur Saulnier. Bien entendu, on n'a rien inventé, et puis là vous aviez une traversée du fleuve Saint-Laurent en 1955. – Continue.

2790 Là, vous avez la plage du Foulon, je pense que c'est à peu près en 1950. Ça donne une idée, quand on nous dit que la saison n'est pas assez longue pour justifier qu'on ait des plages au Québec, bien, vous voyez ce que ça donne quand il s'en trouve. – Continue.

Je crois que cette photo-là est prise de la même journée, toujours la plage du Foulon.

2795 Ça, c'est une photo extrêmement rare, c'est la première fois que vous allez la voir, c'est grâce à l'administration portuaire qui a un bon service de documentation, et ça vient de là. Le Foulon, 1934. On voit le début d'un commerce, là, le début, c'est en train de mordre, là, mais... – Continue.

Les dames de 1900... je pense c'est 1938, avant la guerre.

2800

Les gardiens de plage avec la population. On sortait... on ne sortait pas, c'était la crise, et si vous voyez bien, surtout vers la droite, là, vous allez voir que la plage était gratuite, l'accès à l'eau était gratuit parce qu'ils n'auraient pas pu payer quoi que ce soit. Les notables sont toujours heureux quand la population est heureuse. Tout ça éventuellement, là, là où ces gens-là ont les

2805

pieds, là, c'est le Yacht Club de Sillery qui est par-dessus. – Continue.

C'est ce qu'on disait tantôt, il y a des méthodes pour faire flotter des billots dans le fleuve, dans des plans d'eau protégés. Quand il s'agit de bateaux, on trouve toujours de l'argent pour faire flotter les bateaux dans des plans d'eau protégés, mais quand il s'agit de faire flotter des

2810

êtres humains, là, ça ne marche plus, on perd l'imagination. – Continue.

Promenades, c'est-à-dire boulevard Champlain, assez près, je pense, du quartier Petit-Champlain avant que le port ne s'étende à cet endroit. C'était l'exutoire des quartiers centraux de Québec, surtout de la Basse-Ville. Ça fait que là vous avez la grève, encore, et tout ça. –

2815

Continue.

Le boulevard, c'est un quai. Le boulevard est accoté sur le quai. Ça, ça doit être à peu près en dix-huit cent... je ne sais pas, mais ça donne une idée que le fleuve était beaucoup plus près de ce qu'on appelle la ville.

2820

Ça, vous avez les quais devant la Place de Paris. Ça... oui, voilà, c'est au milieu du XIX^e Siècle, et c'est arrangé pour les petites et moyennes embarcations, et vous voyez à gauche qu'on commence à voir des bateaux un peu plus gros. Donc les quais vont suivre l'évolution des bateaux, c'est toujours comme ça. À droite vous avez des chaloupes, là. À cette époque-là, selon Philippe Aubert de Gaspé, quand il faisait beau, là, tous les hommes étaient à l'eau à Québec. – On continue.

2825

Ce quai-là est remarquable et la photo ne l'est pas moins, c'est ce qui a suivi les autres quais. On voit que le quai évolue, il y a encore un quai de marée basse, avec des petits poteaux, là, après ça vous avez un escalier et vous avez le quai de marée haute, vous avez le gros bateau, mais vous avez encore les petites chaloupes qui ont encore un accès. Ça, si on faisait ça devant la Place de Paris, ça prendrait quatre mois, pas plus que ça, et puis on aurait encore un accès à l'eau à cet endroit-là. – Continue.

2830

Exactly le même endroit aujourd'hui, ça fait que vous avez une idée du niveau culturel très différent, d'après les siècles qui passent à Québec. – Continue.

2835

Malheureusement, je n'ai pas autant d'exemples d'Europe que j'aurais pu avoir parce que j'ai parcouru pas mal de ports en Europe pour voir les quais, justement, mais ici vous avez un bel exemple d'un quai breton.

2840

2845 En Bretagne, c'est assez intéressant parce que vous avez des marées, donc ça ressemble un peu à ici, il n'y a pas de neige mais quand même. Ça fait que là, vous avez deux pentes, vous avez les anneaux le long de la pente, qui servent à accrocher la chaloupe n'importe où à la marée. Vous pouvez accrocher un gros bateau.

2850 Sur le quai, vous n'avez pas mis de brimbales et de trucs pour vous faire valoir, ça fait que là c'est très plat, le dessus du quai, donc on peut faire... c'est polyvalent. Des autos, des tables... le restaurant que vous voyez à gauche, là, a transporté ses tables sur le quai. Ça fait que c'est très très polyvalent et puis le bord de l'eau, à cet endroit-là, vous voyez, c'est tout de la roche. Donc il fallait qu'ils réfléchissent un petit peu. – On continue.

2855 Bon. Ici, vous avez... voilà, on revient un peu à des quais que j'appelle «Elvis Gratton», et c'est devant Québec et cette plate-forme a complètement détruit la relation qui pouvait exister entre le Vieux-Québec et le fleuve. Ceux que ça peut intéresser... – Est-ce qu'on dépasse? Ce ne sera pas long. Ça ne doit pas être trop...

2860 Ça, c'est le genre de quai qu'il y avait vers le XVIII^e et un certain nombre de villes sont en train de réfléchir à savoir si elles ne retourneront pas à ça à cause des besoins maritimes. Ça, c'est Bordeaux, c'était les quais les plus beaux de toute l'Europe, apparemment. – On continue.

2865 Très rapidement, ici c'est le quai de Saint... eh! Mon Dieu, c'est en descendant... un phare. Je l'ai mis là juste pour montrer qu'on peut faire... là, eux autres, c'est un escalier, mais on pourrait faire une rampe... pas une rampe, un quai de halage directement dans un quai existant, mais c'est encore un quai très primitif. Les quais du Saint-Laurent, en général, sont assez primitifs. – On continue.

2870 Des gens qui avaient appris à faire des quais, mais ils ont eu le temps de l'apprendre parce que c'était ça, c'est les Romains. Vous voyez ici une galère qui rentre dans le port de Pompéi et ça, le type qui a dessiné ça, avait la galère devant lui parce que c'est sur un mur à Pompéi. Ça fait que c'est rare qu'on voit un quai romain aussi bien organisé, mais je vous dis que ce n'étaient pas des amateurs. – On continue.

2875 Très rapidement, on va passer par le centre-ville parce qu'on ne peut pas concevoir un projet comme ça sans tenir compte de tout le littoral. Là, on voit que le fleuve baigne le centre-ville. – Continue.

2880 Le fleuve, en fait, il est juste à côté des maisons. C'est un bel endroit et puis on n'a pas besoin de transport en commun, tout ça, c'est tout là. – On continue.

Cependant, cet endroit est interdit à la population depuis sa création, c'est normal, c'est un bassin maritime. Accès aux membres, vous avez une très petite minorité qui s'intéresse à ça. – On continue.

2885 Pour ceux que la petite pancarte ne convaincrat pas, vous pouvez faire de l'amende ou de la prison si vous touchez à l'eau qui est là, mais ce n'est pas trop mal, ça ne peut pas dépasser 500 \$ d'amende ou deux mois de prison! – On continue.

2890 N'écoulant que son courage, la mascotte Loulou a décidé qu'éventuellement il y avait des êtres humains qui allaient rentrer là-dedans. – On continue.

Ça, bien ça montre un peu les efforts qu'on peut faire à Québec pour essayer de donner un accès à l'eau à des endroits où les gens se trouvent déjà. C'est une pratique pour 2008.

2895 Là, on continue, ça donne un peu l'idée que l'accès à l'eau... comme là, on voit Annabelle qui montre que le fleuve est à côté des maisons, à Québec, et n'est pas utilisé au centre-ville. C'est très dommage. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire la promenade, mais ça veut dire qu'il faudrait y penser des fois à tout le littoral, comme à Beauport. – Continue.

2900 Nos architectes sont à l'œuvre assez souvent et sont souvent des spécialistes de ce qu'ils veulent, et ça vous donne une idée de ce que ça peut donner. – Continue.

2905 Alors, très rapidement, ces dessins-là sont... bien là, vous avez le bassin Louise aujourd'hui – on continue – après un bon coup de bulldozer, vous pourriez avoir ça exactement au même endroit, c'est mon collègue Serge qui a fait ces dessins-là. – On continue.

Là, ça vous donne l'idée, point de vue aérien, ce que ça peut donner à l'heure actuelle. – Encore.

2910 Ça, c'est ce qu'on avait proposé pour 2008. Pour l'instant, nous avons des appuis, mais nous nous intéressons également à toute la bande littorale, c'est pour ça. Mais ça, on voulait le montrer ce soir parce que tout ça, c'est lié, là. La fréquentation de l'un, de l'autre, la rentabilité, question sociale, ça, c'est tout lié ensemble. – Continue.

2915 Ah! Voilà. Terminé. J'espère qu'on n'a pas dépassé notre... eh! Mon Dieu. En tout cas!

LE PRÉSIDENT :

... De toute façon, il y avait des images intéressantes.

2920

Est-ce que vous avez des questions, monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2925

Oui.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

2930

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Avec votre lecture de début de présentation, j'ai cru comprendre que vous remettiez en question le choix du secteur. Est-ce que j'ai bien compris?

2935

M. SERGE PLAMONDON :

2940

Oui, moi je trouve que, comme j'ai un peu expliqué, c'est aux confins de la ville. Comme d'autres intervenants ont dit avant nous, ça ne sera pas facile d'accès, ce n'est pas à côté de la majorité de la population. Il y a des gens qui habitent là, bien sûr, mais c'est quand même plus difficile d'accès et, s'il n'y a pas de transport en commun...

2945

C'est comme à l'ouest du secteur, c'est le pont, il n'y a rien, puis à l'est, il n'y aura rien d'aménagé, en tout cas. Tout le secteur du Foulon ne sera pas aménagé, ça va être encore le port, ça va être...

2950

Alors nous, on se disait : «Bien, ces millions-là, pourquoi on ne les met pas au centre-ville», dans un secteur où est-ce que la population est là, et il n'y aurait même pas... ça coûterait pas mal moins cher que ça, que de déplacer le boulevard. Moi je trouve que, comme un intervenant a dit avant aussi, la majorité du projet, l'argent va aller à déplacer le boulevard, ce qui va coûter très cher, puis en tout cas, moi je trouve que... j'aimerais mieux le mettre à l'intérieur, plus près du centre-ville, et après ça faire une continuité, si c'est possible.

2955

Mais tantôt, avec cette idée-là, quand les gens du port ont passé – c'est malheureux, ils ne sont plus là – mais lui, il disait dans son allocution qu'il n'y avait aucune autre solution que de garder le quatre voies pour rentrer le camionnage là. Ce n'est pas vrai, il y en a une autre solution, il y a un tunnel qui existe, ils ont juste à l'élargir puis ils peuvent faire passer des camions par là. Ils n'auront pas besoin du quatre voies qui nous préoccupe présentement.

2960

Alors si... comme dans le projet, quand j'étais venu au 8 novembre, quand ils tassent le boulevard ils parlaient d'aménager... le promoteur parlait d'aménager le boisé Irving, faire des sentiers, tout ça, avec la tranquillité. Par contre, ils prennent le boulevard et ils vont le coller complètement sur ce boisé-là. Alors qu'est-ce que ça va être dans ce boisé-là d'avoir la tranquillité quand les camions vont passer juste au pied du boisé?

2965

Alors c'est des inquiétudes comme ça que je trouve que... et ce que monsieur Barrette a dit aussi, pour moi, redonner le fleuve aux citoyens, c'est ce que lui exprimait, là.

2970

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Est-ce que, s'il y avait...en tout cas, il y a une perspective régionale, il y a le parcours des Anses sur la Rive-Sud, est-ce que s'il y avait un grand plan qui était acquis et dont cette partie-là faisait partie, est-ce que ça vous dérangerait moins?

2975 **M. LÉONCE NAUD :**

Je ne crois pas, moi, aux grands plans puis je ne crois pas à ceux qui disent qu'on va – comment ils disent ça, donc? – coordonner, en tout cas, tout le monde veut être le coordonnateur suprême du fleuve et puis je n'ai jamais rien vu de semblable dans ma vie.

2980

Tout n'est qu'intérêts, batailles et tirage de couverture. Ça fait que les grands plans, des fois ils existent sur le papier, mais arrive Rabaska, il n'y a plus de plan. Ou bien... je ne dis pas que je suis pour ou contre, mais bon. Arrive un fâcheux qui décide que 120 000 tonnes de pétrole devant Québec ça fait une belle cible, ça va changer beaucoup de plans. Arrive n'importe quoi.

2985

Et un fleuve, c'est pas de plan. Tout à coup, il arrive une grosse marée haute et puis là, la plupart des plans d'aménagement, là, ça saute. Sainte-Luce-sur-Mer, ils viennent de le voir, là, 2 M \$ chez le diable parce qu'ils ont fait une planification mais la glace est arrivée, ou je ne sais pas quoi. Rien que de l'eau, attendez la glace!

2990

Mais ce que je dis, par contre, c'est que... ce qu'on a dit un peu, il faudrait, dans cette région-ci, il n'y a pas de discussion publique. Les journaux ne publient quasiment rien de fondamental, c'est impossible, à toutes fins pratiques, de publier quelque chose dans un journal, c'est difficile.

2995

Après ça, on n'encourage pas les colloques, les conférences, des ci, des ça. Du côté américain, je dois dire qu'on encourage ça beaucoup plus et puis tout le monde est toujours en train de faire des colloques, des affaires, des réunions, bon. C'est dans la compétition entre les idées qu'on peut s'en tirer mais – «s'en tirer»... raisonnablement – mais pour avoir un grand plan, qui va faire le plan?

3000

Et tout le monde a des grands plans, le port a son grand plan. Bon, la CCN commence à en avoir un; la CMQ va se croire le centre de l'univers s'ils se mettent là-dedans, et ils sont en train de s'y mettre. Bon.

3005

Moi, je ne pense pas que... c'est utile d'essayer de penser, là, mais surtout de se rencontrer, de parler, de faire exactement comme vous êtes en train de faire, votre organisme est en train de faire. Vous faites quelque chose qui n'a pas été fait depuis six, sept ans, et qu'on aurait dû faire à tous les ans, comme ils ont fait à Toronto, comme ils ont fait à Montréal.

3010

Le Vieux-Port de Montréal, c'est le résultat de sept ans de chicanes publiques et il n'est pas mal, il est très bon. Toronto, ça n'arrête pas, mais c'est un autre esprit, c'est une autre conception de la démocratie, c'est très, très différent.

3015

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Merci.

3020 **LE PRÉSIDENT :**

Une dernière question. Dans votre mémo, vous auriez aimé qu'il y ait une comparaison des retombées économiques pour plusieurs variantes, plusieurs autres options que le projet en cours, mais vous dites aussi qu'il faudrait regarder les investissements en infrastructures pour voir quels sont les plus rentables dans un projet, les plus valables.

Donc dans le projet actuel qui est proposé par le promoteur, quelles sont les parties que vous pouvez identifier comme étant les plus intéressantes?

3030 **M. LÉONCE NAUD :**

Bien... mais tout ce qui peut donner un accès et un usage du fleuve lui-même. Ça nous apparaît la grande faiblesse.

3035 Tasser le boulevard, là, je n'ai pas essayé de regarder l'affaire, mais ça m'apparaît bien curieux pour les résultats que ça peut donner, là. Mais moi, j'essaierais de travailler un peu le quai Irving qui va devenir, à ma connaissance, pas mal en demande, pas nécessairement par une navette, mais par d'autres qui vont vouloir l'utiliser pour des fins commerciales de pêche ou je ne sais pas quoi. Mais ce quai-là, il va attirer l'attention. J'essaierais de soigner le quai Irving, 3040 j'essaierais de soigner l'ancien dépotoir à neige en faisant attention aux pêches qui sont là, là, devant.

Mais les choses les plus intéressantes, c'est tout ce qui peut générer une activité qui ne marche pas avec les payeurs de taxes, c'est-à-dire souvent on dit : «Ah! Bien, on va faire un 3045 centre d'interprétation.» Ça, moi j'ai bien peur des centres d'interprétation, puis j'ai peur – pas «j'ai peur» ... – des panneaux d'interprétation, c'est-tu fou! Tout ce qu'on a vu là, ça ne marche pas avec des panneaux d'interprétation, on n'a pas besoin d'interpréter, on le fait. Une fois que c'est rendu qu'on a besoin de se faire interpréter ce qu'on voit devant les yeux, ça va mal, notre affaire!

3050 Et tout ce qu'il y aurait avec les plus jeunes, là, comme technique et tout ça, pas seulement marcher. La promenade, le concept de promenade, je l'ai écrit quelque part, là, puis ce n'est pas mon genre, là. Il faut pouvoir – bien, ce n'est pas une question d'être mon genre ou pas – mais il faut être capable d'aller le long du fleuve.

3055 Mais normalement – ce n'est pas un mouvement qui est normal – normalement, on s'en va au fleuve puis on fait quelque chose : on va boire, on va chercher de l'eau, on va noyer quelqu'un, n'importe quoi, mais des activités utiles. Et puis, bien, c'est ça.

3060 **M. SERGE PLAMONDON :**

Non, c'est ça. Moi, ce que je vois dans ce projet-là comme accès au fleuve, ce qu'ils ont dit au début, c'est au quai Irving il va y avoir une descente pour les kayaks, ce qu'ils ont parlé.

3065 On a demandé, en tout cas quand j'étais là, il me semble que dans leur projet du quai
Irving, il n'y a absolument rien pour descendre une chaloupe de 12 pieds pour aller à la pêche,
autrement dit une descente où tu peux reculer probablement pour mettre ta petite chaloupe à
l'eau, pas pour des activités commerciales mais pour la pêche des gens, là. Si moi je veux aller
à la pêche, bien oui, avec mon kayak je vais pouvoir descendre, mais quelqu'un qui va avec sa
3070 chaloupe pour amener la famille pour pêcher, la pêche est très bonne dans cet endroit-là, mais ils
ont dit – en tout cas, les promoteurs – qu'il n'y avait rien, là, pour descendre une chaloupe là.

Alors ce qu'on a vu tantôt, dans le quai, on peut le faire. Ou moi je vais à Deschambault,
l'autre kayakiste tantôt le disait aussi, au quai de Cap-Santé c'est pareil, c'est tout simplement
3075 une descente qui va... qui se rend jusqu'à la marée haute, marée basse, et le gars, il peut reculer
sa chaloupe puis partir, mais seulement ces petites embarcations-là à ce quai-là.

D'après ce que j'ai compris du projet, il va y avoir une place pour mettre les kayaks à
l'eau mais c'est tout, ils n'ont jamais parlé de petites embarcations pour faire la pêche.
3080

Puis ailleurs, sur tout le projet, sur le 2 kilomètres, il n'y a aucun accès à l'eau non plus.

Alors ils disent : «Redonner le fleuve aux Québécois», présentement la vue du fleuve, on
l'a. On ne fait rien, il y a déjà la piste cyclable qui est là, on se promène sur le boulevard, on le
3085 voit, le fleuve, mais on n'a pas accès à l'eau. Mais dans le projet, ils ne font pas d'accès à l'eau
à part que le quai Irving. Tout l'empierrement qui est le long du boulevard, il va rester là.

Ils ne font plus les marais non plus parce que ce n'est pas assez décontaminé, ce qui
aurait été un accès proche du fleuve, alors ce que monsieur Barrette disait quand il expliquait de
3090 faire ses jetées, je trouvais ça fantastique. S'ils étaient arrivés avec un projet comme ça, ça c'est
un projet de redonner le fleuve aux Québécois, mais pour l'instant, dans celui-là, à part l'endroit
du quai Irving, tout le reste du coteau... du projet de 2 kilomètres, il n'y en a pas d'accès à l'eau.

LE PRÉSIDENT :

3095 Merci.

M. LÉONCE NAUD :

Si je peux vous remettre une copie d'une revue de presse qu'on a fabriquée sur les
3100 plaisirs de l'eau à Québec, 1775-2004. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3105 Merci beaucoup.

M. LÉONCE NAUD :

Merci.

3110 **LE PRÉSIDENT :**

On avait sur notre liste monsieur Louis Verge, mais je ne pense pas qu'il veuille faire de présentation, si j'ai compris.

3115 Donc l'Association des coureurs en canot à glace, monsieur Campagna.

M. LOUIS CAMPAGNA :

3120 Bonjour. Alors mon nom est Louis Campagna et je suis un membre de l'Association des coureurs en canot à glace et je suis mandaté pour faire la présentation aujourd'hui.

3125 Alors j'aimerais tout d'abord remercier la Commission de la Capitale nationale qui nous a entendus en 2000, en novembre 2000, lors de notre présentation. Nous sommes cités dans le rapport qui a été produit, donc «La Promenade Samuel-De Champlain, les Québécois veulent renouer avec leur fleuve», en pages 20-21, et si je me réfère à la page 21, on dit à une phrase :

«En hiver, les équipes de course de canot à glace ne trouveraient-elles pas sur le littoral Champlain un lieu de concentration de leurs activités? Elles y ont sérieusement pensé.»

3130

Effectivement, nous y pensons parce que l'accès au fleuve Saint-Laurent, même pour des gens comme les canotiers à glace qui depuis des temps immémoriaux pratiquent leur activité, est difficile à Québec, et c'est regrettable parce que c'est un sport tout ce qu'il y a de québécois, ça unit l'eau, le froid, puis du monde qui force bien fort contre les éléments.

3135

Alors on va regarder un petit peu la présentation ici qui va vous décrire le sport dans son contexte historique, dans son contexte actuel, et les besoins spécifiques qu'on aurait ici, à Québec, pour soutenir un sport comme celui-là.

3140

Philippe Aubert de Gaspé, auteur célèbre qui a tant parlé de la ville de Québec, mentionne les canotiers à glace de l'époque. Donc :

«Le pont de la Pointe-Lévis avait pris à vive et fine glace pendant la nuit mais les canotiers l'avaient néanmoins traversé avec leurs canots en l'endommageant un peu.»

3145

3150 Alors il parle de son enfance, ce qu'il voyait dans son enfance, autour de 1800. Il partait du Séminaire de Québec, là, quand il voulait aller retourner dans sa seigneurie, chez ses parents, nécessairement il se faisait traverser l'hiver par des canotiers à glace. Ça se faisait mettons en décembre pour aller rejoindre sa famille dans le temps des Fêtes, le pont de glace n'était pas encore formé, il devait prendre un canot à glace.

Voici le plan de la présentation : contexte historique, le sport du canot à glace, l'accès au fleuve à Québec.

3155

Je vais mettre en... pas en contradiction, mais en opposition deux sites d'aménagement d'une base de concentration des activités de canot à glace. Donc le quai Irving, d'une part, qui est à l'intérieur du cadre du présent projet, et l'anse Brown qui se situe à l'extérieur de l'actuel cadre mais qui se trouvait à l'intérieur de l'ancien cadre. Et enfin, les besoins spécifiques d'aménagement.

3160

Alors le contexte historique, voici le pont de glace, le fameux pont de glace devant Québec, qui se formait généralement entre janvier et mars. Philippe Aubert de Gaspé mentionne que les canotiers à glace étaient accusés d'avoir une manière de création d'emplois, donc la nuit ils circuleraient sur le pont de glace avec des charges pour faire sauter ledit pont pour avoir de l'ouvrage le lendemain, et d'ailleurs les gens, les occupants de la citadelle tiraient parfois du canon pour les égarer et les épeurer, ce qui les fâchait beaucoup.

3165

Voici justement une traverse, alors marchandises, personnes malades, la poste, et cetera. Alors tout le long du fleuve autour de Québec, aussi les îles en bas de Québec, c'était la voie, la manière de se transporter pendant l'hiver.

3170

Alors l'histoire du canot à glace en images, ici on est une traversée... on utilise des voiles aussi pour s'aider. Ici on est à Montréal, l'île Sainte-Hélène, avec les chapeaux d'époque, 1872. Ça, c'est à l'Isle-aux-Coudres, il y avait une compétition pour qui aurait le contrat de la poste durant l'hiver.

3175

Aujourd'hui, alors ça c'est un départ au bassin Louise, je crois que c'est la fin des années 50. On contourne la Pointe-à-Carcy. Et ça, c'est mon équipe. Je suis le deuxième à partir d'en avant, avec les cheveux longs à l'époque.

3180

Alors le sport du canot à glace, on se regroupe en association, l'Association des coureurs en canot à glace, qui a été fondée en 84, qui a repris du poil de la bête à la fin des années 90. On en est rendus à 42 équipes, c'est un sport qui est en pleine croissance depuis cinq, six ans, là. On pense avoir plus d'équipes encore cette année. 258 membres plus ceux qui ne sont pas membres, 14 à 61 ans, âge moyen de 33 ans. On est rendus à 74 % hommes pour 26 % femmes et il y a un rapprochement du taux d'à peu près 1 ou 2 % par année, il y a de plus en plus de femmes par rapport aux hommes qui pratiquent le sport. Expérience moyenne, 4 ans. Ça, c'est le rapport du registraire 2005.

3185

Alors l'accès au fleuve à Québec. Ça a été déjà mentionné, l'accès au fleuve est difficile à Québec. On voit ici la hauteur des quais. Le problème est tout le long du littoral.

Je vous amène au parcours de course. Le parcours de course qui se situe devant Québec, c'est le secteur critique pour la pratique du canot à glace. Il y a deux courses d'hiver qui se jouent à cet endroit-là, donc on voit le triangle bassin Louise, quai de la Reine, quai de Lévis. Alors c'est le, si on veut, l'endroit par excellence pour pratiquer. Puis c'est un endroit qui a des conditions particulières de vent, de marées, de courants. Alors pour une équipe compétitive, il est essentiel de pratiquer à cet endroit-là.

3190

3195

3200

Voici les zones de pratique, il y a un protocole d'établi avec le Port de Québec pour les pratiques de canot à glace, pour éviter de nuire au trafic maritime, et cetera. Alors il y a des zones de pratique partant de bonne visibilité et des zones de pratique partant de faible visibilité. Alors on voit ici que le littoral, justement, Champlain constitue une zone de pratique par temps de

3205

faible visibilité. On a aussi la zone de Beauport et le bassin Louise est ici, quai de la Reine et la zone de pratique critique.

3210

Anciennement, notre base de pratique était située aux battures de Beauport. C'était idéal, c'est à 1,7 kilomètre de la bouche du bassin Louise, avec du terrain en masse pour se stationner, pour ranger les canots, c'était assez sûr, là, il n'y avait pas trop de monde qui se promenait par là.

3215

Malheureusement, le Port de Québec a cessé de nous permettre d'utiliser l'endroit. Il y avait aussi une cabane chauffée, cabane des débardeurs, qui nous était disponible. Il y avait même une entreprise... à l'époque, qui occupait l'endroit, qui n'existe plus aujourd'hui, malheureusement.

3220

Aujourd'hui, on met à l'eau à l'estuaire, dans l'estuaire de la Saint-Charles qui est ici et qui est à peu près à 2,2 kilomètres de la bouche du bassin. Donc, vous vous imaginez, quand la rivière ici est glacée, avec de la neige poudreuse, ça fait un bon réchauffement.

3225

Ensuite l'anse Brown qui est là, qui est un autre site convoité, qui est à 2,7 kilomètres, et le quai Irving qui est en dehors de mon image, qui est à peu près à 9,3 kilomètres. Sites de mise à l'eau, donc, comme je dis aujourd'hui, on est dans l'estuaire de la Saint-Charles, la descente de la SIMEC sur Abraham-Martin et ça c'est l'anse Brown.

3230

Alors je mets en opposition, si on veut, deux sites. Le quai Irving, dans le secteur considéré par la présente étude, et l'anse Brown. Alors en comparatif des distances, là, ça c'est la zone de pratique; ça c'est l'anse Brown, 2,7 kilomètres, et ça c'est le quai Irving, à quasiment 10 kilomètres.

3235

On ne peut pas imaginer faire une pratique d'une soirée de deux heures partir... mettre à l'eau ici, au quai Irving, passer des glaces puis marée montante, puis arriver ici, faire une pratique, un tour, deux tours, trois tours, puis revenir, puis remonter dans l'auto puis partir. On n'arriverait pas pour 10 h le soir chez soi, je ne pense pas.

3240

Alors les besoins spécifiques d'aménagement, parce qu'on constate qu'on a pensé à nous et qu'on prévoit au quai Irving faire des aménagements pour le canot à glace, dont une descente par rampe amovible, dont un pavillon multiservices, et cetera. On ne peut pas être contre ça, c'est super.

La crainte que l'on a, c'est qu'on investisse beaucoup dans des équipements comme ceux-là au détriment d'investissements plus tard dans un site comme l'anse Brown qui nous serait beaucoup plus commode pour les besoins du sport. Donc c'est sûr et certain qu'en

3245 mettant un aménagement au quai Irving, ça va être utilisé, mais pas comme un aménagement qui serait plus central.

Et c'est quoi les besoins spécifiques d'aménagement? Si on doit en faire un aménagement au quai Irving, assurons-nous de bien le faire et, pour ça, on invite les maîtres
3250 d'œuvre à une consultation constante avec l'Association des coureurs en canot à glace.

Donc évidemment, un accès aisé au fleuve quatre saisons, du stationnement pour les véhicules et remorques, un endroit aménagé pour se changer, un hangar à cirage et à réparations mineures, rangement sur place des canots, tréteaux.

3255 Alors évidemment, ça c'est une liste d'épicerie qui, dans le meilleur des mondes, là, actuellement on pratique notre sport quand même, ça va continuer, on est fait forts, mais qui ne demande rien n'a rien, alors pour qui voudrait supporter ce sport-là, voici ce qui pourrait être réalisé.

3260 Alors le problème de l'accès – ici on a un canot qui est assez haut perché, ça c'est à l'Isle-aux-Coudres – alors c'est des canots de 130 à 150 kilogrammes, ça c'est à sec et allèges. Alors quand on revient à une pratique, on a le matériel dedans puis on a de la glace qui se forme sur la coque, et cetera, donc on parle plus de 230 kilos et plus, là.

3265 Alors une descente adéquate vers le fleuve, parce que quand on a une hauteur prohibitive comme devant le port actuellement, ça prend une potence ou une rampe ou autre chose. Surface adéquate de la descente, donc l'adhérence. Il faut toujours penser en fonction des crampons, vous allez en voir un petit peu plus loin, là, dans les pieds des canotiers, donc
3270 tout ce qui pourrait être abîmé, là comme une surface de caoutchouc, des choses comme ça, il faut y penser à deux fois.

Risques des rayures à la coque, on veut absolument éviter de rayer la coque, la glisse du canot, ça coûte assez cher en cire et en *gelcoat*. Considérations quatre saisons, les glaces et marées, et cetera.

3275 Au niveau du stationnement, on a un exemple d'un canot, là, qu'on a reviré de bord sur sa remorque. Alors ça fait 28 pieds de long, un canot à glace, 8,4 mètres. Remorque laissée sur le site durant les pratiques, entre les pratiques. Stationnement des véhicules des canotiers.

3280 Alors voilà, quand on parle d'endroit pour se changer, on a un canotier ici, on voit son crampon qui est sur le banc – les gens du port ne sont plus là? O.K. – donc... alors ça pose problème. On voit à droite, là, bien en fait par rapport à nous, là, à droite du canotier, on voit dans le banc les marques de crampons.

3285 On nous a avertis souvent, on invite tout le temps les canotiers à faire attention à ça, de ne pas abîmer les bancs dont se servent les débardeurs, parce que les crampons, vous les voyez, sont assez pointus, aiguisés, et dans tout aménagement où il y a des canotiers à glace, il faut prévoir mettre ça, là... prévoir en fonction des crampons.

3290

Donc ça, ça inclut par exemple, lorsqu'on revient des pratiques, que les crampons sont gelés bien dur, si on a une salle pour se changer, on va chercher à dégeler nos crampons pour pouvoir se changer, et si on n'a pas une bassine qui est prévue ou un pommeau de douche, quelque chose, les gens vont le faire dans les éviers. Alors les éviers sont bien graignés aussi dans la cabane des débardeurs au bassin Louise.

3295

Alors un endroit au chaud, un endroit au sec, on a de l'eau potable, bassin d'eau pour dégeler les crampons, je l'ai dit, plancher bien résistant aux crampons, je l'ai dit, ce serait bien un babillard pour les communiqués ACCGQ, aussi une table des marées, ou même – je l'ai mentionné dans le mémoire – une ligne directe avec le Service du trafic maritime, on doit se rapporter à eux en partant et en revenant. Salle de rencontre, casiers qui barrent.

3300

Quand il est question de hangar, de cirage, réparation, alors une grosse partie, là, des activités du sport, c'est les réparations du canot puis c'est toujours un problème de trouver un endroit pour faire l'ouvrage. Si ça pouvait nous être fourni dans un pavillon multiservices, ça serait utilisé certainement. Donc chauffage léger pour sécher, cirer les canots, espace pour réparations mineures, même on peut penser à l'électricité, aménagement pour des réparations plus importantes, sablage, fibre de verre, coupage de métal. Si on veut, comme je dis, supporter le sport par les infrastructures, on peut penser à ces choses-là.

3305

3310

Rangement des canots, on a un canot, ici, qui est rangé à terre. Il a été reviré à l'endroit, là, mais quand c'est direct dans la neige, ça pose problème, idéalement un système de tréteaux est préférable. Espace suffisant pour... on parle d'une flotte maintenant de plus de 40 canots. Sécurité contre vol, vandalisme.

3315

Actuellement on a la marina de Sillery qui nous offre du rangement, on a une entente avec eux, c'est un endroit qui est sécurisé, il y a une clôture autour. Il y a aussi le Port de Québec, mais on n'a pas suffisamment d'espace au Port de Québec pour toute la flotte. Donc évidemment, si on veut nous offrir un endroit où ranger les canots, il faut penser sécurité par rapport au vol et au vandalisme. Il y a déjà eu, malheureusement, dans le temps qu'on avait des canots aux battures de Beauport, des gens qui sont, un moment donné, partis avec un canot à glace, ça a été retrouvé à la dérive à Lévis.

3320

Alors en conclusion, bon, je vous mentionnais que l'ACCGQ, on se félicite que la pratique du canot à glace soit considérée dans le projet. L'aménagement du quai Irving en base des opérations de canots à glace doit être réalisé en consultation avec l'ACCGQ, alors... puis pour éviter les aberrations et les oublis.

3325

Même si le projet au quai Irving n'est pas réalisé spécifiquement pour le canot à glace, on invite justement à ce qu'il y ait des consultations. Si, par exemple, il y avait un aménagement au quai Irving pour les plaisanciers nautiques en général, ce serait bien de nous consulter pour adapter autant que se peut, justement, les facilités, qui puissent être adaptées à nos usages.

3330

3335 Le quai Irving n'est pas destiné à être une base centrale, là, de canot à glace, ça ne peut être qu'un satellite pour les activités de canot à glace, peut-être une pertinence accrue pendant la période estivale parce que c'est plus facile de partir à la rame, là, de la zone du littoral puis de se rendre devant Québec, ça se fait mieux, mais quand il y a de la glace, il ne faut même pas y penser pour des pratiques, là.

3340 Donc c'est ça, on parle de 10 kilomètres, la distance. L'anse Brown, qui est un projet qu'on choie et qu'on regarde, 2,7 kilomètres.

3345 Alors les choix d'investissement, ça c'est l'élément critique du mémoire, c'est ça notre préoccupation. Les choix d'investissement qui seraient faits au quai Irving ne doivent d'aucune façon nuire à l'opportunité de déménagement éventuellement à un autre site, l'anse Brown par exemple, aux fins mentionnées.

Alors je vous remercie de votre attention et je suis ouvert à vos questions.

3350 **LE PRÉSIDENT :**

3355 Merci, monsieur Campagna. Je pense que dans le document que vous avez déposé, vous avez dit que s'il y avait à faire un choix entre les deux, ce serait à l'anse Brown que vous voudriez aller, mais est-ce qu'il y a une indication d'un engagement de quelqu'un pour financer ou fournir une installation à l'anse Brown?

M. LOUIS CAMPAGNA :

3360 C'est-à-dire que nous, nous avons... l'Association a rencontré les gens de la Ville de Québec, nous leur avons présenté un peu, là, l'information similaire. Nous savons qu'au niveau de l'anse Brown la Ville est réticente à établir des infrastructures lourdes, ça nous le savons.

3365 On sait que l'anse Brown va éventuellement être développé et on pense qu'il est question justement d'aménagement pour les activités de nautisme légères, on se considère dans cette catégorie.

3370 Il est sûr que, vu notre besoin d'être proche du centre-ville, proche de la zone de pratique, étant donné qu'on n'a plus accès aux battures de Beauport et que l'estuaire de la Saint-Charles a ses limites, et qu'il y a toujours des problèmes récurrents par rapport à l'utilisation du bassin Louise extérieur, là, notamment les pratiques de nuit ne sont pas permises, il y a toujours le... dépendant de l'autorisation du port, la potence, et cetera. Alors si on veut être à l'intérieur d'un 3 kilomètres, nécessairement il faut remonter vers l'ouest et puis c'est l'anse Brown qui se présente tout de suite. Alors nous, c'est certain que c'est vers ça qu'on veut pousser.

3375 Outre la rencontre qu'on a eue avec la Ville, actuellement il n'y a pas d'autres indications, là, on attend comme tout le monde la suite de ce qui va se faire à l'anse Brown.

LE PRÉSIDENT :

3380 Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3385 Monsieur Campagna, bon, on a appris durant l'examen de ce dossier qu'il y a un comité qui avait été mis en place par la Ville et le port pour établir les orientations du développement de l'anse Brown. Est-ce que ce serait un moyen auquel vous seriez intéressé de participer?

M. LOUIS CAMPAGNA :

3390 Je pense que la réponse est oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3395 La réponse est oui.

M. LOUIS CAMPAGNA :

3400 Certainement. Déjà on a un excellent partenariat avec le Port de Québec. Comme je vous ai dit, il y a un protocole des pratiques dans les eaux portuaires qui est négocié à chaque année. Nous avons intérêt à maintenir des bons rapports avec le Port de Québec et les autres intervenants du fleuve, donc Service de trafic maritime, Garde côtière, Groupe Océan, les traversiers, et cetera.

3405 Alors oui, certainement, si on pouvait s'asseoir à cette table de concertation et présenter nos besoins, il y aura lieu de trouver des solutions créatives et à l'avantage de tous.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3410 Mais vous n'avez pas encore discuté de l'anse Brown avec le Port de Québec?

M. LOUIS CAMPAGNA :

Pas avec le Port de Québec, non, uniquement avec la Ville de Québec.

3415 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

3420 Est-ce que, si la Commission traite de votre demande, vous nous avez parlé d'un protocole avec le port pour la pratique, pratique de nuit pas permise, vous devez vous rapporter au Service maritime, est-ce qu'il y a d'autres choses, d'autres contraintes qu'il serait utile que la Commission connaisse à cet égard-là?

M. LOUIS CAMPAGNA :

3425 Au niveau des aménagements, il n'y a rien qui me vient à l'esprit actuellement, donc la question c'est concernant l'infrastructure ou la pratique du sport comme tel dans les eaux portuaires?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3430 Les deux, là, des contraintes dont il faudrait tenir compte avant qu'on ne dise n'importe quoi, là.

M. LOUIS CAMPAGNA :

3435 Voilà. Le mieux, ça serait, là, comme je dis, de maintenir une consultation avec l'ACCGQ, mais il n'y a rien qui me vient à l'esprit actuellement, outre ce que je vous ai présenté, là.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3440 D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3445 Merci, monsieur Campagna. Donc notre dernier intervenant ce soir et pour cette deuxième partie, c'est monsieur Joseph Paquet, s'il vous plait. Monsieur Paquet.

M. SERGE PLAMONDON :

3450 Je ne suis ici qu'à titre de faire fonctionner.

M. JOSEPH PAQUET :

3455 C'est pour des photos.

M. SERGE PLAMONDON :

C'est juste pour faire marcher l'ordinateur!

3460 **M. JOSEPH PAQUET :**

Bon. Moi, je viens ici comme pêcheur commercial, comme je me suis annoncé, et puis regardez, comme pêcheur commercial, c'était pas pire, c'est que je pêche de l'esturgeon et puis l'anguille, puis moi, ici, c'est... le but de ça, c'est de faire connaître aux gens que le poisson, dans le fleuve, tous nos ancêtres ont... puissent gagner leur vie, ils ont survécu des hivers, parce qu'ils pouvaient se pêcher du poisson, les garder salés pour être capables d'en manger tout l'hiver, ils n'avaient pas d'autre chose que ça.

3470 Et puis moi, je viens ici, disons que c'est pour montrer aux gens les façons qu'on peut pêcher ici dans le fleuve. C'est qu'il y a beaucoup de jeunes, des gens qui viennent de plusieurs places, même de Québec, si vous voulez, et puis des environs, qui ne connaissent pas qu'est-ce que... comment une pêche sportive est faite, et puis moi, c'est pour leur montrer ça.

3475 Je vais vous montrer une pêche, si vous voulez. On va essayer d'avoir celle-là, voir... O.K. Vous voyez celle-là, ici, c'est au quai de la côte de l'Église, ça c'est... j'ai tourné un film, c'est avec Ricard, ça fait déjà plusieurs années, là, mais quand ils ont tourné leur film à Québec «Odyssée sonore», c'était pour montrer aux gens l'anguille, la façon que ça puisse parler. Vous allez peut-être trouver ça drôle, mais une anguille, ça va saper, disons, il faut l'écouter pour l'avoir, le son, il faut que ça soit bien tranquille pour être capables de capter ça, mais ce n'est pas
3480 connu.

Et puis moi, c'est pour ça que, disons, je veux faire connaître ça, et puis pour faire connaître ça, ce serait peut-être la place idéale, c'est que vous avez une descente d'escalier chaque bord. Il y en a une qui n'est plus potable, mais... qui n'est pas potable, on ne la voit pas,
3485 hein, celle de... celle à l'ouest, en tout cas, qui reste aujourd'hui.

Vous voyez, ça, c'est après une tempête qu'il y avait eu puis on voit les roches. C'est que plus loin il y a un escalier, je ne crois pas qu'on le voie... – oui, tourne, mais je ne sais pas si on va frapper l'escalier.
3490

Ça, c'est une autre installation, c'est la même chose, mais ce n'est pas de la même façon. Moi, c'est pour montrer ça aux gens comment est-ce qu'on va... qu'on puisse bâtir ça, la façon qu'on va faire la récolte, puis de la façon que les gens peuvent se procurer du poisson frais lorsque, anciennement, c'était très connu, puis qu'aujourd'hui ça ne l'est plus.
3495

Vous voyez ici la vue, c'est la même pêche, mais seulement c'est à demi-marée, puis c'est pour ça que, disons que moi, je n'aimerais pas que le boulevard Champlain changerait de place parce qu'il faut dire une chose, si vous changez les pierres du long du boulevard Champlain, dites-vous une chose, que le poisson va le savoir parce que juste la senteur de la dynamite du roc qui va pouvoir être déposé s'ils le changent, c'est qu'eux autres, ils vont s'en apercevoir peut-être pendant quatre ans et cinq ans.
3500

Parce que moi, quand ils ont bâti le boulevard Champlain, j'étais là et puis on a perdu trois ans, on ne pêchait pratiquement pas, peut-être pas à 20 %. Après ça, ça l'a augmenté graduellement. C'est juste la senteur des roches, du soufre qu'ils avaient placés sur le rebord. Évidemment, ils avaient dérangé l'habitation du poisson.
3505

Ça, c'est pour montrer – j'étais à la marina de Sillery – pour montrer lorsqu'on a fait un port de pêche qui est à terre et puis là, il est en mer basse... en mer haute c'est-à-dire que... puis lorsqu'il va flotter, on s'en va avec, c'est pour ça qu'on change de place à Sillery comme ça.
3510

Voyez-vous, là c'est lorsqu'on va faire la récolte à chaque fois, chaque jour. Voyez-vous, ça c'est au retour chez nous, l'esturgeon. Ça c'est un esturgeon jaune que vous avez ici, vous

avez deux places ici sur le boulevard Champlain où est-ce qu'il y a beaucoup de jeunes
3515 esturgeons jaunes comme ça, mais... c'est-à-dire pas celui-là, mais des petits, là, parce que ça,
c'est un esturgeon qui pèse à peu près 60 livres. C'est qu'il peut être, disons, lui peut avoir du
caviar dedans, hum, à cette grosseur-là. Lorsqu'ils sont jeunes ils n'en ont pas de caviar, mais à
cette grosseur-là, ils en ont.

3520 C'est pour ça que moi je veux être capable d'avoir des accès aller au fleuve parce qu'ici,
à Québec, on n'en a pas. La ville de Québec, moi je ne fais pas partie directement de la ville de
Québec, là, mais quand tu arrives là, c'est toujours des tarifs beaucoup plus élevés parce que tu
ne fais pas partie de la ville. Pourtant, j'ai beaucoup d'intérêts dans la ville, mais ça ne compte
pas pour eux autres.

3525 Ça fait que c'est ça que moi je veux faire.

LE PRÉSIDENT :

3530 C'est votre présentation?

M. JOSEPH PAQUET :

Oui.

3535

LE PRÉSIDENT :

3540 Tout à l'heure on avait entendu parler des pêcheurs qui pourraient partir en chaloupe à
partir du quai Irving, puis ça a été dit aussi que ça pourrait même être intéressant comme
commerce, offrir un service à partir du quai Irving pour les gens qui veulent aller faire la pêche.

Vous connaissez les...

M. JOSEPH PAQUET :

3545

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3550 ... les amateurs de la pêche?

M. JOSEPH PAQUET :

Oui.

3555

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est réellement un endroit où on peut imaginer des choses comme ça?

3560 **M. JOSEPH PAQUET :**

Oui, c'est un endroit pour ça. La pêche sportive, autour du quai Irving, c'est très bien pour ça.

3565 **LE PRÉSIDENT :**

Ça fait combien de temps que vous pratiquez?

3570 **M. JOSEPH PAQUET :**

Ah, ça fait 35 ans que moi je pratique la pêche commerciale.

LE PRÉSIDENT :

3575 Dans le fleuve ici?

M. JOSEPH PAQUET :

Oui.

3580

LE PRÉSIDENT :

Et donc, est-ce que vous avez observé des changements dans la qualité de l'eau dans cette période?

3585

M. JOSEPH PAQUET :

3590 Oui, il y a beaucoup de changements de qualité de l'eau. Ça a été les années 79 et 80 qui ont les plus dommageables, si vous voulez, parce qu'à l'heure actuelle la qualité de l'eau est beaucoup meilleure.

3595 C'est beaucoup, beaucoup de changements, parce que, je vous dis ça, c'est que vous allez vous blesser dans l'eau, c'est beaucoup plus facile aujourd'hui que vos plaies guérissent que voilà... dans les années 79-80 parce que des plaies avaient de la misère à guérir. Même avec le poisson, si tu te *grafignes*, c'est beaucoup plus facile aussi, c'est moins... le limon est moins... disons, il y a moins de produits chimiques qu'avant.

LE PRÉSIDENT :

3600 Merci. D'autres questions, monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3605 Oui, monsieur Paquet. En première partie, vous nous avez parlé de problèmes, là, vous nous avez dit : «À qui est le terrain...

M. JOSEPH PAQUET :

3610 Oui oui, c'est...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

... parce que j'ai des problèmes de stationnement», tout ça.

3615 **M. JOSEPH PAQUET :**

Oui.

3620 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Alors si vous pouviez peut-être juste nous dire comment vous fonctionnez maintenant, qu'est-ce que ça vous prend, un pick-up, une chaloupe, où vous le laissez, puis qu'est-ce qu'on pourrait faire pour améliorer la situation si...

3625 **M. JOSEPH PAQUET :**

3630 Bon. Moi, disons, c'est d'avoir une place de stationnement que tu peux laisser ton camion là, parce que moi, je m'en vais travailler à l'eau, évidemment c'est que nous autres on ne le voit pas, on se fait voler très souvent, hein, et puis c'est que lorsqu'on est dans l'eau, on ne voit pas ce qui se passe sur le boulevard, puis tu ne veux pas te faire remorquer, puis tu ne peux pas toujours payer des tickets de ça, oui.

3635 Moi, j'ai eu, sur le boulevard Champlain, j'ai eu quatre accidents. J'ai eu deux graves accidents sur le boulevard Champlain, puis ce n'est pas moi qui les ai faits, je n'étais même pas dans mon auto. C'est drôle à dire, mais si on avait eu un stationnement, bien, on n'aurait pas eu ces problèmes-là.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3640 Vous voulez dire qu'on a rentré dans votre camion...

M. JOSEPH PAQUET :

3645 Oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

... alors qu'il était stationné sur le bord du boulevard?

3650 **M. JOSEPH PAQUET :**

Oui.

3655 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Puis vous n'avez pas d'autre endroit?

3660 **M. JOSEPH PAQUET :**

Non.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Vous ne le laissez...

3665

M. JOSEPH PAQUET :

Non.

3670 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

... quoi, sur l'accotement?

M. JOSEPH PAQUET :

3675

Oui. Hum hum. *Astheur*, c'est le bout de la piste... de la place des bicycles qui se promènent, *astheur* on n'a plus le droit. *Astheur*, on se parque au sens inverse, ils n'ont pas trouvé...

3680 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Vous voulez dire de l'autre côté du boulevard?

M. JOSEPH PAQUET :

3685

L'autre côté. Ils n'ont pas trouvé de loi qu'on n'avait pas le droit.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3690

Donc vous, ça vous accommoderait d'avoir un stationnement en bordure du boulevard?

M. JOSEPH PAQUET :

C'est ça.

3695

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Du côté du fleuve?

3700

M. JOSEPH PAQUET :

Oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3705

Proche de votre pêche? Bien, vous en avez plus qu'une.

M. JOSEPH PAQUET :

3710

Oui, il y en a... j'en ai plus qu'une, mais j'en ai seulement qu'une qu'il n'y a pas d'accès, là. L'autre, si vous avez vu à la *dump* à neige, on avait un accès, on avait une permission de la Ville de Sillery. Il y a une barrière, il y a un cadenas.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3715

Vous avez la clé?

M. JOSEPH PAQUET :

3720

On a la clé.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3725

Et avez-vous remarqué, dans les cartes qu'on nous a présentées avec les stationnements, s'il y en avait un qui s'adonnait à être près de votre autre pêche?

M. JOSEPH PAQUET :

3730

Oui, je crois, oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Si on vous demande de nous pointer votre autre pêche sur une carte avant de partir...

3735

M. JOSEPH PAQUET :

Oui oui oui oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3740

... vous allez pouvoir le faire puis on s'organisera pour la vérification?

M. JOSEPH PAQUET :

3745

Hum hum.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3750

Enfin... attendez un peu, vous nous dites que quiconque entreprend d'aménager le littoral devrait travailler en étroite collaboration avec... vous énumérez le MAPAQ, le MRN, et puis les pêcheurs professionnels, alors vous voyez ça comment, là? Comment, vous, vous pourriez vous impliquer pour aider les concepteurs éventuellement à...?

M. JOSEPH PAQUET :

3755

Bien, moi, c'est que c'est au point de vue des permis. Quand je demande un permis, que ça soit à n'importe quel ministère, la première question, c'est toujours si j'ai le droit de le faire, si le terrain me permet... les gens à qui appartient le terrain me laissent passer, et puis s'ils me laissent passer, c'est que moi, ça donne le droit de travailler, de faire ce que je veux faire. Mais la première chose, c'est toujours le droit pour y aller.

3760

Si j'ai le droit d'y aller, je peux aller dans le fleuve. Sans ça, si je n'ai pas le droit, je peux faire l'inverse, je peux arriver en bateau, je peux arriver avec des radeaux, puis m'installer, pourvu que je flotte, disons, pourvu que je flotte dans l'eau, là, que je n'assèche pas.

3765

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

O.K.

3770

LE PRÉSIDENT :

Ce qui veut dire qu'il faut que ce soit connu, que...

M. JOSEPH PAQUET :

3775

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3780

... c'est autorisé à la jetée et au quai?

M. JOSEPH PAQUET :

3785 Oui, hum hum. Mais seulement, l'autre problème qu'on a, c'est qu'on n'a pas de descente à nulle part, hein, tu veux descendre avec ton bateau, ce n'est pas parce qu'il est beaucoup plus gros que les autres, mais vu que tu fais de la pêche commerciale, c'est toujours un problème.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3790

Est-ce que vous avez déjà eu à le faire, descendre avec un bateau?

M. JOSEPH PAQUET :

3795

Oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3800

Puis vous allez où?

M. JOSEPH PAQUET :

3805

Moi, je suis déjà parti de l'île, je monte à Sillery en bateau, ou je pars de Sillery, je vais à l'île, mais je pars souvent de la côte Gilmore.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Ah, la descente de bateau qu'il y a là, là?

3810

M. JOSEPH PAQUET :

La côte. Hum hum.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3815

O.K.

M. JOSEPH PAQUET :

3820

Mais disons, là, monsieur, tu n'as pas le service. C'est que la côte Gilmore a un inconvénient un peu pour nous autres, tu arrives là, tu es chargé, puis les courants sont très forts, hein, si vous voulez, le quai... on n'a pas de... tu n'as pas de garantie, tu n'as rien, c'est que tu frappes la pierre ou tu as quatre pieds d'eau au fond à mer basse, hein, le courant est toujours trop fort.

3825

C'est que tu arrives là, c'est que si un gars ne connaît pas ça, tu es toujours de travers. Puis évidemment, quand tu arrives avec un bateau qui passe, qu'on devient de travers, bien, si

on a à s'échouer, bien, c'est bien de valeur, hein, on va repartir à l'eau de mer, hein. Tu ne lèves pas ton bateau puis tu ne t'en vas pas, là.

3830

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Vous, vous allez vider tout le temps à marée basse, donc vous êtes tout le temps dans des conditions de basses eaux?

3835

M. JOSEPH PAQUET :

Oui.

3840

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

O.K. C'est beau, merci, monsieur Paquet.

LE PRÉSIDENT :

3845

Merci, monsieur Paquet.

M. JOSEPH PAQUET :

3850

C'est bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3855

Bon. Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. Avant de vous parler de ce qui viendra, je voudrais vous rappeler que, comme je l'ai dit cet après-midi, compte tenu de la quantité d'informations déposées depuis la première partie de l'audience, la Commission accordera aux participants jusqu'au 4 janvier, si vous avez des mémoires supplémentaires ou pour ceux qui ne les ont pas soumis les mémoires à soumettre au BAPE.

3860

Comme le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* le prévoit, la Commission devra déposer son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard quatre mois après le début de notre mandat, donc avant le 14 mars 2006. Cependant, nous pouvons toujours déposer notre rapport avant s'il s'avère que notre enquête et notre rapport sont complets.

3865

Je rappelle que notre rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission à l'égard du projet à l'étude. Après le dépôt du rapport de notre Commission, le ministre dispose de 60 jours pour rendre le rapport public.

3870

Je rappelle également que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles, ni la recommandation du ministre. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation économique, sociale et environnementale du projet et ce, à la lumière des opinions

3875 émises par les citoyens ou par les groupes ou les organismes qui participent à nos travaux, ceci afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

3880 Parallèlement à l'analyse menée par la Commission, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs réalise son analyse environnementale. C'est donc à partir du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

3885 Il appartiendra par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation de ce projet, avec ou sans modifications, et aux conditions que le gouvernement déterminera, ou de refuser le projet. Donc il reste encore un bout à faire.

3890 En mon nom et au nom de monsieur Haemmerli, et les membres de notre équipe, je profite de cette occasion pour remercier tous les participants qui ont fait que l'exercice se soit déroulé dans un climat serein et respectueux. Je remercie évidemment le promoteur et les personnes-ressources – il en reste au moins une dans la salle, deux, trois, oui – notre sténotypiste, et je déclare cette deuxième partie de l'audience publique terminée. Merci et bonne fin de soirée.

23 h 16 – FIN DE L'AUDIENCE

3895 Je, soussignée, LINE PERREAULT, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques, prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3900 _____
Line Perreault, s.o.

3905